

SOMMAIRE

EDITORIAL.....	1
<u>Président Kayibanda - Lettre aux responsables du pays.....</u>	3
<u>Dominique Nothomb - Les rites religieux de la tradition rwandaise...</u>	10
<u>Richard Friedli - Le dialogue Islamo-Chrétien.....</u>	23
<u>Courrier de l'UNESCO - Les recommandations du rapport PEARSON...</u>	34
<u>I. L. Razer - La planification de l'éducation.....</u>	39
<u>Jean Nkundabera - Le problème de la dot.....</u>	53
<u>Manifeste-Programme N°4 du M. D. R. Parmehutu. (Suite).....</u>	56

DIALOGUE

DIALOGUE N° 24

Janvier 1971

EDITORIAL

A la première page de ce numéro de janvier 1971, l'équipe de rédaction de "Dialogue" exprime à ses lecteurs ses meilleurs vœux de Nouvel-An.

S'il faut leur donner une coloration particulière, que ce soit d'abord pour qu'ils apportent à chacun d'entre vous l'écho de notre gratitude. Vous nous épauliez, certains depuis bientôt quatre ans, par votre fidélité à collaborer, à vous abonner, à lire et à réagir à vos lectures, à nous faire connaître autour de vous. Autant de démarches sans lesquelles "Dialogue" n'aurait pas pu fêter son quatrième anniversaire.

Qu'ils suscitent aussi chez vous, chers amis lecteurs, une unanimité de plus en plus profonde en vue d'édifier ce nouvel humanisme que préconisait le Pape Paul VI dans son encyclique sur le "Développement des Peuples". Doctrine et expériences se relaient dans le texte de "Dialogue" pour pousser dans cette direction. Puisse l'audience de plus en plus large qu'on nous accorde - nous avons, à ce jour, 420 abonnés - signifier, parmi ceux que la revue atteint, une maturation dans la construction d'un Rwanda fidèle aux valeurs du passé et s'ouvrant résolument aux valeurs nouvelles.

...

Ce numéro présente deux volets bien distincts.

La Lettre du Président Kayibanda trace aux responsables du pays un programme extrêmement concret d'efforts pour le développement. Document précieux; programme qu'on a déjà commencé à mettre en œuvre de plusieurs côtés.

Deux problèmes qui tiennent une place importante dans le développement du Rwanda nous sont présentés, d'abord par J.L. Razer dans un texte reprenant une conférence faite à Kigali et qui s'intitule "La planification de l'éducation"; ensuite par M. Nkundabera dans une note brève évoquant le caractère angoissant de la dot chez de nombreux jeunes gens.

Un autre volet de ce numéro souligne deux situations religieuses, dont l'une s'enracine dans le passé, à savoir "Les rites religieux dans le Rwanda traditionnel" : on sait le regain de vigueur que ces rites connaissent aujourd'hui; l'autre regarde l'avenir et se demande si "Le dialogue islamo-chrétien" est possible et à quelles conditions.

Le numéro se termine par "Les recommandations du rapport Pearson", en vue d'une coopération plus efficace des pays industrialisés et des pays du Tiers-Monde.

Nous voudrions en terminant, attirer l'attention de nos lecteurs sur le temps du réabonnement.

Ce numéro de janvier est pour la plupart d'entre eux le dernier de l'abonnement en cours.

On voudra bien se référer à la feuille volante encartée dans la revue : elle reprend d'ailleurs des indications qui figurent sur la couverture.

D'avance, un très grand merci à tous ceux qui répondront sans tarder à notre invitation.

"J'aurais aimé vivre en France sous le premier Empire.

Ah oui, pourquoi ?

Parce qu'à cette époque il n'y avait qu'un homme qui se prit pour Napoléon."

Bernard Shaw

"Ma façon de plaisanter c'est de dire la vérité, et il n'existe pas au monde de plaisanteries plus drôles".

Bernard Shaw

"La vie sans religion est une vie sans principe et une vie sans principe est comme un bateau sans gouvernail".

Gandhi

"Je ne m'amuse jamais moi-même, j'amuse les autres et cela demande un gros effort."

Bernard Shaw

Lettre du Président de la République aux responsables du Pays

Mes chers collaborateurs,

L'objectif fondamental du Parti National, le M.D.R. Parce-hutu, est la priorité des intérêts des masses populaires : intérêts économiques, sociaux, culturels, politiques, en somme la promotion intégrale du Peuple.

Un tel objectif est sans doute bien difficile à atteindre principalement à cause des égoïsmes que la vie présente à chacun ; à cause aussi des dévouements que cela demande à chacun.

Cependant comme l'objectif n'est pas impossible, le Parti National est décidé à l'atteindre et les lignes qui suivent vous exposeront les principaux moyens à mettre en oeuvre.

Ces moyens, je les présente schématiquement, chacun d'entre vous ayant le devoir d'en faire le commentaire en s'adaptant aux lieux, aux responsabilités de chacun et autres circonstances.

Ces points, qui sont concrets,veilleront votre conscience, animeront votre action pour la promotion des intérêts des masses du Peuple.

Sans être exhaustif, nous citerons les points suivants :

1. L'ALPHABÉTISATION des masses populaires, tant jeunes qu'adultes est une exigence fondamentale : le développement économique, culturel, social, l'exige. Et chacun, individuellement ou en groupe, est appelé à utiliser tous les moyens pour présenter au Parti, au Pays les gens auxquels il aurait rendu ce précieux service. L'alphabétisation générale est la base d'un authentique développement démocratique et harmonisé.

2. LA GÉNÉRALISATION DE LA TECHNIQUE MODERNE aux travaux courants du Peuple est une exigence sans conteste. Il y a une façon de protéger le sol contre les éboulements, comme il y a une bonne manière de gérer un artisanat familial ; il y a une façon de protéger la santé comme il y en a une pour accroître ses connaissances ; il y a une façon de construire une maison moderne à un prix raisonnable comme il y en a une de présenter ses desiderata aux autorités habilitées à trancher, etc.

3. L'INFORMATION DES MASSES sur le programme national est une nécessité. Presse écrite, radios, cinémas, photos, réunions

et meetings des populations, qui n'insisteraient que sur le côté négatif de la vie au lieu de montrer l'objectif et d'indiquer les moyens, même modestes d'y arriver, seraient des saboteurs pour le Développement de la Nation. Tous ceux, dans le Pays, qui disposent de ce genre de moyens de communication (d'information et de formation) sont responsables de la stagnation ou du progrès du Peuple.

4. LA RATIONALISATION DES CENTRES DE RAYONNEMENT SOCIO-ECONOMICO-CULTUREL dans une région et sur l'ensemble de la République, s'impose. Si nous prenons le niveau de la Commune, on ne peut disculper les Responsables locaux du fait que le centre communal, le principal centre de négoce, le dispensaire médical, la paroisse, l'école primaire complète communale, la maison des loisirs, le foyer social communal, etc., seraient dispersés au lieu de se retrouver concentrés, même s'il fallait prendre toute une colline. Les services généraux et de rayonnement auront l'avantage, financier au moins à se retrouver ensemble sans que pour cela on néglige l'ensemble de la Commune ou de la région : le Parti National s'est prononcé en ce qui regarde la Capitale pour l'ensemble de la République.
5. L'AMELIORATION DE L'HABITAT, citadin et rural, et l'aménagement de l'habitation sur tout le pays, est une exigence de développement économique-social. La constitution de villages au sens traditionnel du mot, est, dans notre Pays, un problème dépassé par les faits. Notre Pays est petit mais il est comme une très grande ville mais l'aménagement de l'habitation peut être obtenu si chaque Commune fait le plan de la voirie communale et qu'elle oblige chaque jeune qui veut s'installer, à construire près (15 min. par exemple) de la route communale. Cela pose la question des masambu et du remembrement, c'est pour cela qu'elle doit être une action à long terme. Quant à l'amélioration de l'habitat (logement) l'expérience a prouvé que c'est là une question qui appelle l'habileté des animateurs sociaux de tout genre.
6. LA VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE est une condition sine qua non de la promotion du Peuple. Sans la voirie communale et intercommunale le développement démocratique - auquel doivent participer toutes les masses du Peuple - est un leurre. Les services sociaux du Gouvernement eux-mêmes, qui doivent atteindre tout le monde qui en a besoin - sont incapables de le faire sans les moyens de communication élémentaires que sont les routes communales.

7. LE REBOISEMENT des faltes, plateaux ou côtes, non habitables ou inaptes à une culture rationnelle et rentable est aussi un élément de développement démocratique. Outre qu'il constituera une richesse économique pour la Commune et pour le Pays, il donnera un emploi valable aux jeunes rurales. Il est essentiel pour cela que la Commune fasse un programme, même à long terme, compte tenu de ses possibilités budgétaires et qu'elle sensibilise la population jeune à ce travail de développement.
8. L'AUGMENTATION RATIONNELLE DES CENTRES SOCIAUX ET SANITAIRES RURAUX pour l'éducation de ceux et de celles qui sont chargés de la formation de l'enfance, est à long terme fondamentale. Les foyers sociaux, les centres artisanaux pour les jeunes gens, les centres de santé doivent servir à ce but de formation à l'éducation de l'enfance. Le fait qu'actuellement les groupes "parents et politiciens" abandonnent en ce domaine les spécialistes à eux seuls est une erreur grave : une collaboration franche de tous est indispensable pour une réelle efficacité.
9. LA CONSTITUTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE COMPLETE COMMUNALE par Commune doit continuer à être une obligation pour la Commune. Elle doit pour être un vrai service social, être flanquée d'un centre artisanal, rationnellement organisé, tenu par la Commune et les parents. Il ne faut pas oublier qu'il serait malvenu de s'attacher à ce point si la Commune disposait déjà d'écoles primaires complètes bien réparties sur son territoire.
10. LA PROMOTION DE L'ARTISANAT au service du Développement général est une loi pour les pays voulant accéder au développement industriel. Et tout doit être mis à l'oeuvre notamment
 - a) crédit aux groupements coopératifs et aux ruraux sérieux entreprenant des choses (cultures, élevages, artisanats, etc.) d'une certaine importance et prévisiblement viables et rentables. Le Gouvernement se doit de leur trouver au départ un bureau conseil;
 - b) aménagement des centres urbains de tous niveaux pour l'installation des artisans;
 - c) création d'une équipe communale polyvalente de développement qui soit cohérente, dynamique et efficace, qui aide l'autorité communale à promouvoir les divers secteurs du Progrès.
11. PROMOTION D'INDUSTRIES TRANSFORMANT LES PRODUITS AGRICOLES, ce qui augmente la capacité de l'emploi et encourage la production agricole en préparant d'une manière réaliste l'industrialisation dont tout Pays moderne a besoin.

12. L'ENCOURAGEMENT, L'ORGANISATION ET LA PROMOTION DE L'EPARGNE PAR TOUS est une condition du Développement démocratique.

Autant l'Épargne par tous est une nécessité, autant son organisation est difficile devant une infrastructure non suffisamment évoluée. Les services de la Commune, pour des milieux reculés pourraient servir à la promotion de l'Épargne si l'Autorité Communale était plus sensibilisée à ce point du développement démocratique et si elle disposait de compétences techniques (comptables, etc...) ad hoc. Le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Éducation Nationale, les Secrétariats régionaux, le Secrétariat d'État à la Fonction Publique doivent y travailler : le Parti National les envoie pour cela.

13. L'UTILISATION - autant que possible - DU MATERIEL LOCAL est un adjuvant irremplaçable pour la promotion des masses. Bâtiments, ameublement, techniques agricoles, etc., tout cela peut doubler la possibilité de l'emploi et encourager les gens à travailler rationnellement, tranquillement et d'une manière permanente. Tout le monde aura remarqué que bien des importations sont de provenance profitariste et néocolonialiste. Il ne s'agit pas d'une méfiance envers l'un ou l'autre, mais seulement d'une constatation que chacun est prié d'examiner objectivement en regard des objectifs et de l'avenir du Pays; chacun sachant qu'un investissement néocolonialiste n'en est pas un pour le développement démocratique.

14. Les services publics de l'Economie et de l'infrastructure sociale et économique doivent constamment se préoccuper du RELEVEMENT DU PRIX AU PAYSAN ET A L'ARTISAN. C'est ce relèvement du prix qui va fixer le paysan à ses champs et l'artisan à produire plus, qui va faire durer le métier de coureur à produire plus, qui va faire durer le métier de l'artisan, qui va par voie de conséquence - pas totalement mais au moins en grande partie - diminuer ce que l'on a appelé l'exode rural. Le relèvement normal et prudent du prix du café, du riz, du thé, - de la banane et du manioc sur le marché intérieur pour le moment, ainsi qu'une saine régularisation du prix des produits de l'art traditionnel rwandais ne pourront que servir à la promotion du Peuple qui aura trouvé un intérêt à s'y consacrer. Encore une fois à ce sujet, laisser jouer le libéralisme serait une grosse faute comme ce serait une autre erreur d'être trop rigide ou de lancer des positions non étudiées en faveur des masses populaires. Quand un Parti s'est décidé de travailler pour les masses, il ne peut rester dans les abstractions.

15. LA TRANQUILLITE PUBLIQUE, LA LIBERTE ET LA JUSTICE SOCIALE

sont une option essentielle pour le Parti National. Aussi les juges et la police et toutes autres gens chargés de l'ordre public doivent penser que les plus petits sont en général les moins capables de se défendre même quand ils ont raison. Que ces Agents du Pays sachent que le Pays leur demande d'être seulement objectifs et d'éviter d'être trop hâtifs, ni trop lents non plus, ni jouer la considération de "petits amis". Qu'ils marchent dans la volonté constructive de la Révolution de 1959. Cette volonté constructive a été maintes fois expliquée par les Manifestes du Parti National et par les textes d'hommes mandatés, qui les ont en plusieurs circonstances interprétés. Quand un Peuple sait que ses imanza sont reçus et tranchés objectivement, quand il constate que les petits de ses membres ne sont pas sacrifiés par leur pauvreté, c'est la tranquillité publique, c'est la Paix, c'est l'effort de développement qui bat son plein.

16. Doter les populations d'AUTORITES ET DE GUIDES CAPABLES ET RELEVEMENT DEVOTUS AUX INTERETS DU PEUPLE, QUI SOIENT D'AUTENTIQUEMENT "NATIONALISTES". Ces autorités doivent savoir mettre tous les services publics au service des masses du peuple tant de la campagne que des centres urbains; elles doivent disposer d'un Comité régional polyvalent (économie, administration, culture, politique, etc.) pour effectuer les études qui s'imposent et contribuer à la détermination de programmes concrets et adaptés à la région. Elles doivent disposer d'un encadrement bien étoffé et bien formé par secteur de développement pour que leurs directives ne restent pas lettre morte.

17. UNE LEGISLATION DEMOCRATIQUE est une condition essentielle à un développement national démocratique harmonisé. Lois et règlements à tous les niveaux doivent se baser sur le principe fondamental du Parti National, qui est la priorité aux intérêts des masses populaires citadines et paysannes.

18. LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL est une condition préalable nécessaire à une Démocratie authentique : participation de tout le Peuple à l'effort national, profit à tout le Peuple, promotion du Peuple. Le libéralisme socio-économique a tous jours été la tombe où sont ensevelies les masses populaires. Comme tout le monde le sait, dans un système (Bakhtife) de libéralisme, le but c'est le profit individuel acquis par tous les moyens, et, avec l'aisance, la place au soleil (inivo), et au pouvoir; les ri-

ches restant riches (en régime féodal, l'ethnie des Nobles et quelques rares inféodés) les pauvres restant irrémédiablement pauvres (dans l'ancien régime : l'ethnie des roturiers corvéables et taillables à merci). La planification permet à qui veut la Démocratie, la montée aussi des peuples, des moins avantagés; de prévoir comment et par quels moyens "ils vont attraper..." l'échelle" et monter, les chances normales disposant de l'échelle commune (ibifasho rusange bigakwira kuli bese no muli byose, cfr. lettre aux bourgmestres) fasse les efforts normalement nécessaires pour le développement de sa personne, de sa famille en contribuant à celui de l'ensemble du Pays.

Sans la planification conforme aux idéaux et objectifs du Parti National, c'est la course désordonnée, au profit personnel, à la place, au pouvoir; course dans laquelle les masses populaires, le Peuple, sont perdus et dans laquelle une Démocratie qui se veut authentique est plus qu'handicapée. Dans une réunion des masses du Peuple, les questions posées par elles, suffisent à démontrer concrètement, quelquefois brutalement, le besoin impérieux de la planification pour la Démocratie; j'ajoute que la lutte contre le néo-colonialisme est vouée à l'échec si elle n'a pas pour arme principale une planification du Développement National Démocratique bien faite.

Les quelques points qui précèdent, qui sont fondamentaux pour réaliser dans le Développement national, la priorité des intérêts des masses populaires, ne peuvent être détaillés ni vus en dehors ni en marge des objectifs et des directives du Manifeste-programme No 4 ni des quatre lettres-circulaires du Président du M.D.R. Parmehutu qui en sont le commentaire attiré. Tout, la théorie et la pratique, se tient pour un authentique Développement National Démocratique.

Tout le monde voit bien que si tous ces points étaient réalisés, le Développement économique et social atteindrait les masses populaires de tout le Pays; et serait donc authentiquement démocratique. Sans doute on peut étaler des chiffres exposant la situation économique générale mais, à plus d'un pays, des spécialistes démocrates, après avoir approfondi une vue d'ensemble, ont reproché que tout cela laissait la masse du Peuple dans sa pauvreté et dans son état arriéré.

Ces points sont d'une simplicité patristicale, mais leur simplicité même fait la base d'une Démocratie authentique. Nous avons toujours prié les Politiciens et tout Responsable de ne pas confondre la montée de l'Economie nationale avec une vraie Démocratie.

19. Nous n'avons pas, dans cette note, insisté sur la nécessité que tout le monde connaît, ni sur LA PLACE DANS LE DEVELOPPEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE, DES GRANDS PROJETS tels que la cimenterie, l'exploitation du gaz méthane, la production de l'électricité, la macadamisation du réseau routier national, la fonderie d'étain, la construction des grands bâtiments publics (Gouvernement, Justice, parastataux), les grands ouvrages, le réseau international des communications, etc.

La raison de la non insistance ici est que les masses populaires comme telles sont moins immédiatement, moins directement engagées, et leur participation plutôt indirecte : les pouvoirs publics sont plus engagés et plus responsables de ce secteur, se souvenant toujours que des problèmes mentionnés plus haut : emploi, prix, facilités techniques, n'ont que des réponses incomplètes tant que certains grands projets restent handicapés.

Les responsables dans les Pouvoirs publics doivent se rappeler qu'ils sont tenus par le Parti national à s'occuper efficacement de ce secteur des grands projets de Développement national afin que la participation directe et l'effort demandés à chaque citoyen, à toute la masse du Peuple et dans tous les coins du Pays, ne manquent pas de ces moyens que les progrès de la technologie moderne tendent à mettre à la disposition de chaque homme.

Nous voulons que les citoyens honnêtes envers leur sens civique se consacrent à la cause de la promotion du Peuple et donc se consacrent à la réalisation des points ci-dessus indiqués sans que du reste la nomenclature soit exhaustive.

Votre attachement au Parti National, votre sens des responsabilités, votre humanité enfin, vous pousseront à utiliser vos forces physiques, vos compétences, vos relations à la réalisation d'une Démocratie authentique que la réalisation des points mentionnés ci-dessus va promouvoir efficacement.

Que tous les citoyens de la République s'y mettent avec courage, dévouement et compétence.

Le Président de la République
Gr. KAYIBANDA

Cette lettre a été adressée le 12 octobre 1970 aux Ministres, Préfets, Bourgmestres, Secrétaires régionaux du Parmehutu et au Secrétaire exécutif.

Les rites religieux de la tradition rwandaise

A diverses reprises, ces dernières années, la question des rites ou coutumes religieuses de la tradition rwandaise a été l'objet de discussions et d'études. Voici une petite bibliographie récente à ce sujet :

- Mgr A. Bigirimwami, "Imihango n'imigenzo n'iy'imizibirizo mu Rwanda", Nyundo, T. I, 1964, T. II, 1968.
- B. Muzungu, "Les rites traditionnels au Rwanda", "Cum Paracito", Nyundo, No 16, p. 1-34.
- D. Ntombi, "A propos des rites traditionnels au Rwanda", "Cum Paracito", Nyundo, No 19, p. 45-58.
- A. Kagame, "Le sacré païen, le sacré chrétien", dans "Recherches et débats" du Centre catholique des intellectuels Français, 1959, No 24, p. 126-145, reproduit dans "Cum Paracito", Nyundo, No 20 p. 55-77.
- P. Kanyamachumbi, "Réflexions théologiques sur la religion ancestrale", "Cum Paracito", Nyundo, No 24, p. 65-111.
- A. Ntagara, "La religion des ancêtres au Rwanda", "Cum Paracito", No 25, p. 25-43.
- D. Ntombi, "Intégration du sacrifice "bantou" dans le sacrifice chrétien", dans "Foi et Culture", No 28, p. 68-84.
- P. Mutembe, "La christianisation de certains rites funéraires au Rwanda", "Foi et Culture", No 29, p. 89-111.
- D. Ntombi, "La rencontre oecuménique de Ghindamuyaga sur les rites traditionnels du Rwanda", "Au Coeur de l'Afrique", Bujumbura, 1969, No 1, p. 3-18.
- E. Ndigiraye, "Les funérailles chez les Barundi", "Au Coeur de l'Afrique", Bujumbura, 1969, No 5, p. 258-265.
- P. Mutembe, "Sanctification de certains rites funéraires du Rwanda", Urukana, Nyakibanda, No 7, p. 57-68.

Mais il faudra toujours se référer aux études plus anciennes des Arnoux, Delmas, Dufays, Pagès, Pauwels, Schumacher, Alexis Kagame, Bourgeois, d'Hertefeldt, etc.

Au mois de juillet-août 1969 deux sessions de "Recyclage" organisées à Nyundo, se sont penchées, dans un cadre plus large, sur cette question importante. Voir le numéro spécial de "Cum Paracito", 1969, "Culture traditionnelle et chrétiens", toute une série d'études dont celles de Mgr Bigirimwami, Gakwandi, Bushayija, Mutembe. Même titre, brochure tirée à part, Nyundo 1969, contenant les mêmes études et les échanges de vue.

On peut remarquer d'ailleurs qu'elle préoccupe également les chrétiens et les théologiens de nombreux pays d'Afrique, tant du côté protestant (p.ex. Harry Sawyer, "Quels sont les effets des religions traditionnelles sur la foi chrétienne", dans Flambeau, février 1970, No 25, p. 35-46) que du côté catholique (p.ex. les semaines théologiques de Kinshasa, juillet 1968, 1969, 1970. Moins récente, la rencontre de Bouake de 1962 sur "Les religions africaines traditionnelles", Seuil, Paris, 1965. Voir aussi les publications du Centre d'études ethnologiques de Bandundu, Congo. Des recherches semblables sont entreprises partout : Tanzanie, Uganda, Mozambique, Kenya, Haute-Volta...)

Le phénomène est symptomatique et heureux. Il manifeste la volonté des Eglises d'Afrique de porter elles-mêmes un jugement de valeur sur leurs traditions culturelles et religieuses, et de remettre en question l'attitude, souvent négative, des missionnaires chrétiens d'origine étrangère, à ce sujet.

Il s'agit donc, du moins en partie, d'une réaction. A ce titre, il ne faut pas s'étonner si les prises de position manquent parfois, de part et d'autre, soit d'information suffisante, soit de critères de jugement suffisamment fondés.

A la demande de la rédaction de "Dialogue", j'accepte de tenter, une nouvelle fois, d'établir l'état de la question et de chercher des critères qui permettent de porter un jugement vraiment chrétien sur ces rites.

Cet essai n'est qu'une esquisse. C'est tout un livre qu'il faudrait élaborer pour aboutir à une bonne mise au point. Ce livre serait d'ailleurs prématuré, bien des points étant encore trop peu élucidés. Il faudrait, d'autre part, le couvrir d'anthropologues, d'ethnologues, d'historiens des religions, de sociologues, de psychologues, de théologiens et de biologistes pour arriver à des conclusions vraiment valables.

I. STAT DE LA QUESTION

a) De quoi s'agit-il ?

Il ne s'agit pas ici de la connaissance de Dieu telle que la tradition rwandaise l'a transmise, ni de la confiance en Dieu exprimée dans les noms, les proverbes, les légendes ou les coutumes. A ce niveau, aucun problème important ne se pose, à mon avis. Certes, les opinions sont diverses, par exemple sur la question de savoir si Imana est un dieu personnel, ou une puissance impersonnelle,

voir, p.ex. M. d'Hertefeldt et A. Coupez, dans "La royauté sacrée de l'ancien Rwanda", Tervuren, 1964, p. 460. A mon avis, le fait que beaucoup de réalités autres que Dieu portent le nom de Immana ne fait pas problème pour les Banyarwanda qui distinguent très bien Immana-Kurema et les nombreux "mana".

On peut, sans hésiter, avec admiration et gratitude, assumer dans la foi chrétienne en Dieu tout ce que la tradition rwandaise professait sur Immana. Il y a cependant un monde entre l'attitude, même confiante, du Rwandais non chrétien envers Immana, et l'intimité amoureuse, ou la communion dans l'Esprit-Saint du chrétien avec le Dieu révélé en Jésus-Christ.

Il ne s'agit pas non plus des coutumes purement culturelles, celles qui relèvent de *ikingabupfura* (c.-à-d. la politesse), des relations familiales, sociales, politiques, (le système du *ubuhake*, par exemple, à savoir l'institution de la clientèle), la danse, l'art, la poésie, le vêtement, l'agriculture, l'élevage, le commerce, le mariage, l'impot, le nom, le *gukurura* (visite officielle de la fille mariée), le deuil et sa purification (*kweru*, *kwirabura*), etc., bien que chacune de ces coutumes puisse, éventuellement, comporter des incidences religieuses. Selon Mercia Eliade, l'histoire des religions révèle que absolument toute réalité terrestre ou humaine peut devenir "hiérophanie" ou "sacrée", donc "religieuse".

Le sacré, en effet, comme l'a bien montré le Chanoine J. Grand'maison ("Le monde et le sacré", Editions ouvrières, Paris, T. I, 1966 et T. II, 1968. Livre à recommander bien que sa rédaction soit déficiente), n'est pas un "en soi", un "objet", mais une référence attachée à n'importe quel objet par rapport au monde plus ou moins divin. Nous verrons plus loin qu'un des points du litige est cependant le critère de discernement entre le culturel et le religieux.

Il s'agit des rites suivants :

- a) ceux qui concernent le culte à rendre aux *bazimu* (mânes des ancêtres).
- b) les rites d'initiation à *Iyangaombe*, à savoir *kubandira*, *kwarura*, *gusubizaho*, etc. On ceux qui concernent *Myabingi*.
- c) les pratiques que l'on peut appeler *magiques*. Soit qu'il s'agisse de "magie blanche", à savoir les *mirongo*, ou pratiques de purification, d'auto-défense, de protection contre

les forces occultes, de porte-bonheur (impigri ou amulettes, *inzaratsi* ou charmes, *isubyo*...). Soit qu'il s'agisse de "magie noire" c.-à-d. qui est pratiquée en vue de nuire : toutes les formes du *barokzi*, ou empoisonnement, les techniques du *butukirano*, ou envoiement, les mauvais sorts, les *bitega*...

d) la divination, *ubupfumu*. Toutes les manières de *kuregura* (répondre aux consultations divinatoires), de *kuragura*, (consultation du devin), etc.

e) l'observance des interdits, ou *mizilirizo*. (Voir la bibliographie du début).

C'est sur tous ces rites qu'une recherche est actuellement en cours, et sur lesquels porte la présente étude.

b) Tendances diverses

Je prendrai bien garde de citer ici des noms au sujet de ces tendances. La position de chaque personne engagée dans la discussion est nuancée; les oppositions ne sont pas tranchées. Mais il existe cependant des orientations divergentes.

1. La tendance qui penche vers un rejet de ces rites comme relevant d'un stade d'évolution culturelle dépassé et de conceptions religieuses incompatibles avec la foi et la vie chrétiennes. Ceux qui soulignent la nouveauté radicale du christianisme par rapport à toute religion se rattachent volontiers à cette attitude.
2. La tendance de ceux qui estiment que la plupart de ces rites relèvent, non de la religion, mais de la culture, et donc ne sont ni incompatibles avec la foi chrétienne, ni condamnables par elle. On argumente souvent ainsi : la Bible ne condamne des pratiques considérées comme religieuses que si elles portent ombrage à la pureté du monothéisme. Or, tous ces rites n'ont jamais été perçus dans la tradition rwandaise comme opposés à la croyance en Immana, y'i Rwanda (Dieu tel qu'il est connu au Rwanda), ou comme dangereux pour son affirmation, au contraire. Ils ne sont donc pas "religieux" à proprement parler. Le premier commandement du Décalogue ne les concerne pas. Ils relèvent d'une civilisation qui se juge par ses propres critères. La foi n'a pas compétence pour en nier la valeur.
3. La tendance qui cherche à découvrir, dans les rites, des éléments de perception ou d'expression religieuses positivement valables, en vue de les admettre ou de les assumer

dans le culte ou le comportement moral chrétiens. On dit-tingue, dans ces rites traditionnels, les "semences d'un verbe" qui en font une "préparation à l'évangile", selon l'ancienne expression chrétienne reprise par le Concile Vatican II. Ceux qui soulignent la continuité entre les religions humaines et la foi penchent plutôt vers cette attitude. Cette tendance est plus fréquente dans notre pays parmi les catholiques que parmi les protestants. Ceux-ci sont en effet plus sensibles que les premiers au danger de syncrétisme et de contamination de la pureté de la foi à quoi cette tendance peut aboutir.

Il va sans dire que du rejet à l'accueil, en passant par un refus de juger ces rites, toute la gamme des positions intermédiaires est possible.

Comment trancher le problème ? Procédons méthodiquement : cherchons d'abord les critères qui nous permettent, soit de comprendre, soit de juger. Nous pourrions ensuite proposer une tentative de solution.

II. CRITÈRES D'INTERPRÉTATION

Avant de juger, il faut comprendre. C'est tout le problème herménéutique, c'est-à-dire d'interprétation, qui est ainsi posé. On sait à quel point ce problème préoccupe nos contemporains dans toutes les sciences modernes qui étudient l'homme, et particulièrement en philosophie, en exégèse biblique, et en théologie.

Pour comprendre le sens réel des rites dont il est question, il importe d'évoquer quelques présupposés philosophiques sous-jacents. Le lecteur se souvient que cet exposé est une esquisse. Elle ne peut qu'être très, trop schématique. Mais il est impossible de développer chacun des points suivants sous peine d'être démesurément long.

a) Présupposés anthropologiques

Je n'en signale que trois.

1. Selon la tradition rwandaise, le sens de la vie d'un homme consiste à réaliser son bonheur - la paix -, ici sur terre, et à communiquer à ses enfants la vie reçue des ancêtres. (Voir sur ce point A. Kagame, "Le fondement ultime de la Morale Bantou", dans *Au Cœur de l'Afrique*, 1969, No 5, p. 231-236; D. Ntshombi, "Possibilité et nécessité d'une morale chrétienne de type 'ntu'", ibid. p. 237-253.)

2. Le bonheur ainsi que la fécondité sont des valeurs personnelles, mais aussi essentiellement familiales et sociales. L'homme n'est vraiment heureux que s'il trouve son équilibre et son "intégrité" (Voir B. Karango, "Ubusungu, un sens rwandais de l'unité", *Foi et Culture*, No 32, p. 36-62.)

dans ses relations supérieures et inférieures, avec les Puissances invisibles, personnelles ou impersonnelles qui conditionnent son existence, avec les forces du cosmos et avec Dieu. (Voir D. Ntshombi, "L'humanisme négro-africain", dans *la Revue Générale belge*, août 1964, p. 61-74, surtout p. 63. Cette anthropologie est éminemment existentielle.

3. Ce qui est surtout important à souligner c'est que les mânes des défunts - abazimu - peuvent intervenir avec efficacité dans le monde des vivants, soit en bien, soit, davantage encore, en mal. (D. Ntshombi, "Mœurs bantoues et moeurs chrétiennes", dans *Parole et Mission*, No 51, juillet 1970, p. 320-332, surtout p. 328-330) Le muzimu n'est pas à proprement parler "vivant"; il est juste un malheureux de vie. Mais il est existant. Et s'il est plus malheureux que l'homme vivant, si son existence est diminuée et en voie de s'éteindre lentement, il n'en est pas moins doué d'une puissance plus grande que celle dont jouit le vivant. Il y a ici une conviction anthropologique profondément ancrée dans le Rwandais traditionnel : l'intervention des bazimu dans notre vie terrestre est toujours possible et toujours menaçante. On définit le mâne "un mort qui attaque" (umuzimu n'wafuye ugatera). D'où la peur et l'inquiétude par rapport aux mânes.

b) Présupposés cosmologiques

Qu'il me suffise ici de n'en indiquer que deux, mais d'importance.

1. Il s'agit d'abord de la conception de la double causalité. Il y a dans le cosmos deux niveaux de causalité, distincts mais parallèles, en interférence mutuelle. La causalité empirique (la terre, l'eau, le soleil et l'engrais font germer la semence; la pluie mouille les vêtements; le feu chauffe l'eau; le remède guérit la maladie, etc.) et la causalité métaphysique, symbolique, occulte (la parole de malédiction, le mauvais sort, le geste, les forces libérées par les interdits transgressés, les charmes, les implegi ou amulettes, etc. déclenchent efficacement et inéluctablement un processus de cause à effet). Cette secon-

de causalité est intramondaine, nullement "surnaturelle", mais elle est "numineuse", elle inspire la crainte, l'at-tirance et la soumission. (Voir P. Kanyamachumbi, dans "Cum Paraclito" No 24, article signalé au début, p. 73)

2. Il y a ensuite la conception cyclique de l'histoire, et du temps dans lequel elle s'inscrit. Le monde est fermé sur lui-même. Si Dieu le domine, il n'en est pas l'aboutissement. Il n'y a pas d'eschatologie pour le cosmos. Les lois qui régissent le retour des cycles échappent à la libre volonté de l'homme. Il ne s'agit pas de fatalisme; l'homme est libre de ses décisions et peut, par elles, modifier le déroulement des événements, mais à l'intérieur d'un monde clos, dont on n'envisage ni l'évolution progressive, ni l'extinction, ni la destruction ni l'apothéose. D'où un certain fixisme, une carence de stimulant philosophique ou religieux à ce que nous appelons le développement ou l'exploitation par le génie de l'homme des forces cachées de la nature pour un plus grand perfectionnement du monde. (Voir mon "Humanisme africain", Lumen Vitae, Bruxelles, 1965, p. 135-147)

c) Présupposés théologiques

On les a déjà évoqués en passant.

Dieu, sans doute, est Créateur, source de tout bien, essentiellement bon et Providence; mais il n'est pas la fin de l'homme ni la fin du monde, du temps, de l'histoire. Il n'est pas entré dans l'histoire. Il n'a pas d'histoire. Il ne crée pas d'Alliance entre lui et l'homme. Il n'adresse à l'homme aucun message. Il laisse l'homme à son libre conseil et ne lui fait aucune promesse. Au-delà de la mort, il ne juge pas l'homme sur ses actions et ne le reçoit pas plus chez lui qu'il ne l'écarter de lui. L'homme a donc raison, sans compromettre le moins du monde son monothéisme ni sa confiance en Dieu bon, de s'arranger lui-même avec toutes les Puissances qui pourraient lui procurer son bonheur et sa fécondité.

Ces présupposés permettent une interprétation valable des rites dont nous nous occupons. Ils manifestent, d'abord, leur cohérence et leur bien-fondé. Il ne s'agit nullement d'un fatras de pratiques ridicules. Ces rites constituent une expression, maladroite peut-être, mais sensée, de la volonté de réaliser, par les moyens dont l'homme dispose, la plénitude de sa vie terrestre, l'obtention de son bonheur et la synthèse de sa pensée.

III. CRITERES DE JUGEMENT

Ici encore, nous ne poserons que quelques jalons.

- a) Une question préliminaire, au niveau si important du vocabulaire et des notions, consiste à définir ce qui est le domaine religieux. L'étymologie du mot "religion", aussi incertaine soit-elle, peut orienter l'esprit vers une réponse. (Voir M.M. Labourdette, O.P. "Foi chrétienne et religion", dans Revue Thomiste, janvier-mars 1970, p. 96-116) "Re-legere" : réaliser une re-lecture, rechercher le sens profond, interpréter l'au-delà divin des choses; "re-eligere" : s'engager de nouveau par rapport à la divinité; enfin "re-ligare" : se mettre ou être mis en relation avec Dieu ou la divinité. La religion, dit Van der Leeuw (cité par E. Dammann, "Les religions d'Afrique," Payot, Paris, 1964, p. 13.), est "toute relation de l'homme à une Transcendance", à une Puissance invisible qui domine l'homme et conditionne son existence. Cette relation crée la sacralité.

Le sacré, en effet, nous l'avons déjà dit, n'est pas une série de choses qui seraient distinctes des choses profanes. La profanité qualifie "l'en soi" de toute réalité créée; la sacralité consiste dans une relation, une référence qui peut être interprétation, accueil ou engagement de cette réalité, profane en soi, vis-à-vis du monde transcendant ou de la Puissance qui se situe d'une certaine façon au-delà de l'en soi des choses. Nous appliquerons ces principes aux rites rwandais dans la quatrième partie.

- b) Le second critère se tire d'une saine théologie de la valeur des religions non-chrétiennes. Dans l'abondante bibliographie sur le sujet, je signale seulement G. Thils, "Propos et problèmes de la théologie des religions non-chrétiennes", Casterman, Paris, 1966, et mieux : H. Maurier, "Essai d'une théologie du paganisme", Orante, Paris, 1965. Impossible de traiter ici ce sujet immense. En bref, la perspective historique qui est celle de la Bible est la seule, à mon avis, qui rende justice aux diverses données du problème : unité du Dessein de salut, volonté sérieuse de Dieu par rapport au salut de tous les hommes, unicité du Sauveur, nouveauté radicale du Christ et de son message, intégration du dessein de création dans celui de rédemption, etc. La religion non-chrétienne est une étape qui, à sa place d'étape provisoire, constitue un moyen de salut; mais qui est caduque et révolue lorsque l'étape sui-

vante est entamée. Toutefois, cette première étape constitue une nécessité et comporte des préparations et des valeurs positives que l'étape de la révélation chrétienne conduit à leur achèvement, tout en les dépassant et en les disqualifiant comme voie de salut.

Ces considérations relèvent peut-être trop de la théologie spécialisée pour être davantage développées dans cet article.

- c) Un troisième critère pourrait être énoncé comme un principe de totalité. Je veux dire ceci. Porter un jugement de moralité, sur chaque rite simplement, à partir de tel commandement de Dieu, ou rechercher les textes de l'Écriture qui défendent ou autorisent telle pratique, est de la théologie à courte vue. Le jugement chrétien est avant tout un regard de foi et non une casuistique légaliste. Il s'agit d'apprécier tel rite à partir de la synthèse dont il fait partie, des présupposés qui l'expliquent, du sens global qu'il tente d'exprimer. Et cela, par un regard de foi qui lui-même est synthétique. C'est la réalité chrétienne totale, et non tel petit bout, qui doit être confrontée à telle synthèse religieuse prise dans sa totalité, et non dans telle de ses manifestations plus ou moins superficielles.

Toutes les religions comportent des rites semblables, par exemple des rites de purification ou d'oblation. Les comparer sur le seul plan phénoménologique n'aboutit qu'à des identifications simplistes. La comparaison ne vaut qu'à partir du sens qu'ils ont dans telle et telle religion, et du centre duquel ils émanent ou aboutissent.

IV. ESSAI DE SOLUTION

Appliquant les critères que nous venons d'examiner, nous pouvons proposer six affirmations concernant les rites qui nous occupent :

1. Ces rites sont à la fois culturels et religieux.
2. Ces rites, considérés globalement, ont une valeur positive dans l'étape de l'Histoire du salut à laquelle ils appartiennent.
3. Ces rites, considérés globalement, n'ont actuellement pour celui qui croit en Jésus-Christ plus aucune valeur comme moyen de salut. La valeur positive reconnue en 2. est désormais périmée.

4. Pris dans la signification propre à chacun, ces rites sont un mélange d'attitudes religieuses valables et d'éléments inacceptables pour la foi chrétienne.
5. Pris dans leur matérialité phénoménologique, certains de ces rites pourraient être assumés par la foi chrétienne. Mais à condition d'être détachés de la "synthèse" dont ils font partie.
6. Les présupposés ou sentiments exprimés par ces rites sont parfois valables et peuvent alors être assumés par la foi chrétienne.

Reprenons ces six affirmations en les expliquant brièvement.

1. Les rites traditionnels sont à la fois culturels et religieux. Si la foi de l'Israélite et du chrétien est suspendue à une Parole de Dieu qui la suscite et à laquelle elle répond, la religion, toute religion, en tant qu'expression humaine de la relation avec la Transcendance, est un fait culturel. Ceci est facile à comprendre.

Mais un fait culturel peut-il être aussi religieux ? Assurément, puisque le sacré ou le religieux, avons-nous vu, n'est pas une "chose" (tel objet, tel geste, telle parole...), mais la référence ou la relation de cette chose à une Puissance invisible considérée comme transcendante. Une coutume ou un rite sera religieux dès lors qu'il est mis en relation avec cette Transcendance. Or, selon la tradition rwandaise, Dieu est le Transcendant par excellence.

Mais d'autres réalités constituent aussi des Puissances dont l'homme est considéré comme dépendant et auxquelles il doit se soumettre. Ainsi, sont des Puissances transcendantes à l'homme : les bazimu et les héros mythiques (Iyangaombe et les Mandwa, ses compagnons; Nyabingi et ses ministres). Ce sont les Puissances personnelles. Il y a aussi des forces impersonnelles et invisibles qui requièrent également respect, dépendance, soumission, crainte, hommage, recours constant de la part de l'homme : à savoir les automatismes occultes déclenchés par les techniques de "magie blanche" ou de "magie noire" signalés plus haut; et certaines connaissances ésotériques obtenues par la divination (identification du muzimu, certaines prédictions...)

Que penser des mécanismes inéluctables mis en branle par la transgression des miziro (interdits) ? Ici, je serai

hésitant. S'il faut en croire l'Abbé Kagame, les miziros étaient censés être entérinés et sanctionnés par Dieu. (A. Kagame, "La mentalité religieuse pré-chrétienne des Bantu", cours polycopié, I.C.A. Butare, 1967, p. 52) Dans ce cas, leur transgression et leur observation ont valeur religieuse. Dans le cas contraire, les miziros ne relèveraient-ils que de la culture traditionnelle et seraient-ils dépourvus de toute signification religieuse ou sacrée ? On serait tenté de le penser. Mais ne peut-on pas estimer plutôt que la causalité métémpirique engagée dans les interdits constitue une Puissance transcendante au même titre que celle qui agit dans les techniques magiques ? Certes, comme nous l'avons vu, cette causalité est intramondaine, non "surnaturelle"; mais on peut dire la même chose des bazimu et du bupfumu (la divination).

Ainsi donc, à mon avis, tous les rites énumérés plus haut sont à la fois culturels ou "profanes" en eux-mêmes, dans leur "en soi", et religieux dans la relation qu'ils ont avec une Puissance transcendante qui inspire à l'homme crainte, attirance, dépendance, obéissance, soumission respectueuse. Qu'ils ne soient pas mis en référence directement avec Immana-Dieu ne les empêche nullement d'avoir une vraie signification religieuse au sens défini plus haut.

2. Ces rites, en tant qu'éléments d'une vue synthétique du monde et en tant que religieux, sont riches d'une valeur positive dans l'étape de l'histoire du salut à laquelle ils appartiennent. Cette étape de la révélation cosmique correspond à l'Alliance faite par Dieu avec Noé, antérieurement au régime de la Loi mosaïque et à celui de la Foi évangélique. "Dans les générations passées, Dieu a laissé toutes les nations suivre leurs voies. Il n'a pas manqué pour autant de se rendre témoignage par ses bienfaits". (Actes 14, 16) La religion traditionnelle fut l'expression de certains pressentiments qui constituent une ébauche de la révélation prophétique : existence et unicité de Dieu Créateur et Providence; existence, pour l'homme, d'un au-delà de la mort; ambiguïté du monde visible et invisible; dépendance de l'homme par rapport à une Transcendance qui le dépasse; caractère dramatique et mystérieux de l'homme et du monde; interdépendance de tous les êtres créés; solidarité des hommes, etc.

La religion traditionnelle a joué un rôle pédagogique très appréciable qui a permis aux Rwandais de "chercher et

de trouver Dieu comme à tâtons" (Actes 17, 27), et de se disposer à l'écouter.

3. Mais ces rites, dans leur rattachement à la totalité de la tradition religieuse non-chrétienne, n'ont actuellement, pour celui qui croit en Jésus-Christ, plus aucune valeur de salut; ils ne méritent plus aucune reconnaissance religieuse. Pour le chrétien, tout culte, tout moyen de salut, toute dépendance religieuse passe obligatoirement par Jésus-Christ. Sans référence réelle et consciente à Jésus-Christ, ces rites ne sont que superstitieux, donc étrangers si pas contraires au vrai rapport de foi qui unit l'homme à Dieu.
4. Prenons maintenant ces rites dans la signification propre à chacun. Le jugement que nous devons porter sur eux sera nuancé. D'une part, chacun d'eux, je pense, même certains rites du Kubandwa (initiation à Lyangombe), exprime telle ou telle attitude religieuse valable, humainement et chrétiennement. Par exemple, que l'homme ne peut se réaliser que par une sorte d'extase hors de la situation actuelle du monde, et que par un recours à une Puissance transcendante. Besoin de purification, de réconciliation, etc.

D'autre part, chacun d'eux comporte des éléments franchement négatifs et inacceptables au regard de la foi. Par exemple : peur des défunts censés dangereux; méfiances, haines, vengeances, crédulité, désordres sexuels, ésotérisme, mensonge, discrimination culturelle, absence de toute perspective de rétribution morale ou d'union à Dieu après la mort; tout ce monde de crainte, de passions, de ténèbres, de soupçons est tragiquement "païen" et contraire à la foi en Jésus Sauveur et Seigneur et au don de l'Esprit infusé dans le cœur du chrétien.

5. Pris dans leur matérialité, mais non dans leur signification, donc détachés de la synthèse culturelle et religieuse traditionnelle, plusieurs de ces rites pourraient théoriquement être "baptisés" et assumés dans le culte ou la vie morale du chrétien. Ainsi des gestes ou instruments de purification, des expressions verbales, rythmiques, vestimentaires ou musicales, du respect envers les défunts ou d'autres Puissances, pourraient être christianisés. Mais quel tact et quelle prudence sont ici requis ! Car avant qu'un geste, jadis chargé de signification magique, ou expression de la peur qu'inspirait l'intervention malveillante d'un muzimu, puisse être totalement libéré de cette si-

gnification-là, il faudra du temps. Et avant que ce geste soit chargé d'une nouvelle signification, inspirée de la foi chrétienne, il faudra une longue catéchèse et une patiente éducation. Ainsi, je ne vois pas comment le rite du guterekera (offrande aux bazimu) puisse, sans mutation substantielle, être christianisé. Le kubandwa (initiation à Lyangombe) ne le pourrait d'aucune manière. Tout ce qui comporte une prétention d'automatisme magique est également exclu de toute possibilité de christianisation. Les techniques de divination ne pourront être acceptables que là où, totalement dé-religiosées, elles se réduiront à l'art de la prévoyance par les ressources psychologiques ou psycho-pathologiques du spécialiste. Les interdits, en tant que tels, ne peuvent à aucun prix subsister dans une vie morale inspirée de l'évangile, sinon comme règles de civilité, d'hygiène ou de prudence humaine.

6. On pourrait se dire : mais alors, il ne reste plus rien. Me vaudrait-il pas mieux classer l'affaire, enterrer tous ces rites et ne plus en parler ? Un tel refus serait à la fois faux et dangereux.

En effet, si la signification de ces rites doit être abandonnée et convertie, les sentiments signifiés en eux sont parfois valables. On a énuméré plus haut ceux qui peuvent et doivent être retenus. Le respect envers les défunts, le sentiment de solidarité entre eux et les vivants, l'aspiration mystique de dépassement de soi, le sens très vif des interdépendances entre les choses et les hommes, le pressentiment d'un au-delà du visible, et, en tout, certitude totale de l'intervention de Dieu et de sa transcendence, etc., sont autant de valeurs qui sont susceptibles de christianisation. C'est à ce niveau que les recherches concernant les rites traditionnels sont les plus fécondes : lorsqu'elles visent à découvrir les motivations et les présupposés religieux qui les ont fait naître, afin de les ouvrir aux nouvelles dimensions de la foi et de les assumer en elle.

Il serait illusoire, enfin, d'ignorer ces rites ou d'y opposer une fin de non-recevoir totale. Ces rites sont associés à la culture rwandaise trop profondément pour disparaître des mentalités et des réactions spontanées. Il est plus chrétien, plus respectueux de l'homme aussi, d'essayer d'en dégager les aspirations valables et de les évangéliser. Ce qui est non seulement possible, mais souhaitable et nécessaire. Mais non sans discernement.

CONCLUSION

Entre la religion traditionnelle et la foi chrétienne, existe une dialectique de continuité et de nouveauté. Aucune des deux lignes ne peut être ignorée. Lorsque Jésus-Christ apparaît, il juge et accomplit. Les deux. Le passage d'une religion, tentative de l'homme pour donner un sens à sa vie, à la Révélation et au don de Dieu sera toujours une Pâques : une mort et une résurrection. De même, une appréciation chrétienne sur les rites traditionnels du Rwanda ne peut se réduire à un "oui" ou à un "non". Cette étude, trop sommaire, a pu aider le lecteur à mieux comprendre la complexité, mais aussi l'importance de la question posée.

Dominique NOTOMB

Le dialogue ISLAMO-CHRETIEN

I. LE POINT DE DEPART

1. Le phénomène de la circulation

Le monde est devenu petit. Nous sommes des voisins. Et la politique mondiale est en voie de devenir une "politique mondiale intérieure". En effet, nous vivons un temps marqué par un phénomène nouveau, le phénomène de la circulation. Tout est en mouvement, tout circule, tout s'échange, les biens, les hommes, les idées.

Les religions sont prises, elles aussi, dans cette circulation. Pour elles aussi, les frontières, tout récemment encore si fermées, s'ouvrent et les croyants de toute religion entrent en communication.

Depuis quelque temps - et surtout depuis 1965, date de la publication de la "Déclaration sur les relations entre l'Eglise et les Religions" par le Concile Vatican II - les chrétiens entrent, pour leur part, d'une façon de plus en plus active, dans ce réseau de communication. Ils sont encore souvent timides dans cette nouvelle dimension d'un "oecuménisme" universel, car ils ne parviennent que difficilement à se défaire d'une préoccupation faussement "missionnaire". Pourtant, leur dialogue s'amorce très sérieusement avec les croyants des grandes religions du monde. Malheureusement, les réalisations sont par contre encore

minimes pour ce qui concerne les recherches d'une rencontre avec la mentalité religieuse de l'Afrique Noire.

2. Le dialogue entre musulmans et chrétiens

Dans ces quelques pages, il n'est pas possible de faire l'inventaire des réalisations, perspectives et difficultés de cette circulation entre les religions du monde. En raison de notre contexte africain et surtout à cause de la situation des musulmans au Rwanda, nous nous concentrons sur l'ISLAM.

En effet, après une longue période d'incompréhension entretée, d'opposition acharnée et de méfiance mutuelle - fruits des croisades du moyen-âge et du colonialisme récent - une volonté de compréhension s'annonce dans les rencontres des hommes d'affaires, dans les milieux universitaires, entre théologiens de la tradition biblique et les exégètes de la révélation coranique.

Quelques étudiants chrétiens et musulmans de l'Université Nationale du Rwanda n'ont pas voulu rester à l'écart d'une telle recherche. (1) Nous voulons ici tracer les pistes de notre travail concrètement vécu dans un groupe de dialogue islamo-chrétien à l'UNR depuis 1969. Celui-ci est avant tout un milieu de rencontre entre croyants chrétiens et musulmans, à l'intérieur de laquelle nous recherchons, au-delà des divergences idéologiques et sociologiques, une communion de personne à personne.

3. Au Rwanda : un dialogue aux aspects multiples

Il est évident que ce dialogue revêt une grande variété de types d'échanges suivant l'objet de la discussion (p.ex. les changements socio-culturels, le croyant dans les centres extracommuniers du Rwanda), mais aussi suivant les interlocuteurs et leurs dispositions (entre étudiants de l'UNR, avec des spécialistes de la question, avec les habitants de Kigali à Butare ou de Nyamirambo à Kigali).

Il y a des dialogues occasionnels sur la route ou dans un bar, il y a les rencontres passagères réglementées par la politesse sur la marché ou dans les "quartiers arabes", mais il y a aussi les dialogues "professionnels", c'est-à-dire ceux qui se forment autour des études communes, dans une même faculté de l'UNR. Parfois aussi, il y a le dialogue doctrinal, politique ou social. Les opinions s'affrontent alors, se comparent, s'affaiblissent ou se fortifient.

Il y a aussi le dialogue religieux lors de nos réunions hebdomadaires à l'UNR ou lors d'une session prolongée. Celui-ci se laisse encore se subdiviser en dialogue doctrinal, historique, exégétique. Parfois la rencontre prend un aspect personnel et débouche sur un entretien spirituel.

Dans ces pages, nous voudrions souligner quelques conditions nécessaires à ces diverses formes d'un dialogue islamo-chrétien. Il ne s'agit évidemment pas de donner ici des recettes. Notre expérience est par trop courte. Nous soulignons seulement réfléchir sur cette expérience et en dégager l'esprit, - un esprit aussi éloigné du concordisme facile que de l'opposition doctrinale et de la polémique, et non pas un esprit soucieux du seul prestige personnel ou collectif.

4. Le sens de la recherche

Nous cherchons la voie des convergences, voie encore inexplorée, pas seulement au Rwanda, voie à inventer chaque fois selon les interlocuteurs et leurs dispositions. Une telle voie n'a évidemment pas comme but de "convertir" les autres ou de les faire douter de leur foi. Il doit tout simplement amener les partenaires de ce groupe de dialogue à ne pas rester stationnaires dans leurs orientations et à s'entraider à devenir meilleurs en eux-mêmes. (2)

II. L'ATTITUDE DANS LE DIALOGUE

Tout le monde parle de Dialogue : dialogue entre les vieux et les jeunes, dialogue entre gouvernement et citoyens, dialogue dans l'Eglise. Le dialogue se réalise pourtant peu souvent. On reste au niveau des déclarations, des "amagambo", ou alors au niveau d'un dialogue intellectuel des commissions.

Or, nous le constatons journalièrement, il y a quelquefois plus de dialogue entre deux pauvres habitants des centres du Rwanda ou dans une hutte des collines qu'entre deux intellectuels en discussion.

Nous le savons, même si, pour des raisons d'analyse, la réflexion du groupe d'universitaires paraît s'éloigner des conditions concrètes de l'existence de tous les jours.

1. Dialoguer avec les hommes et non avec les systèmes

Dès le début, il nous apparaissait évident qu'il faudrait dialoguer avec les hommes et non avec des systèmes.

D'ailleurs, les dogmes, les systèmes, les catéchismes sont des constructions imperméables. Ce sont les croyants qui peuvent se rencontrer, s'enrichir et se fortifier, non pas les dogmes. Le dialogue n'est possible qu'entre des hommes situés dans une expérience humaine et religieuse, toujours conditionnés par le passé, et non pas entre des systèmes "éternels".

Par ailleurs, c'est aussi seulement dans cette relation de personne à personne que, à travers le partenaire dialoguant, Dieu peut nous provoquer et nous inviter à une conversion encore plus profonde.

2. Une volonté de "vivre avec"

Une présence dialogale implique de la sorte d'abord une volonté de vivre avec, d'être psychologiquement du "monde" de l'interlocuteur, tout en restant fidèle à soi-même et à sa foi.

3. Quelques attitudes pratiques

De la sorte, il fallait viser quelques attitudes pratiques. Il s'agit spécialement d'accueillir l'autre; l'autre tel qu'il est devenu, tel qu'il se donne, tel qu'il veut être. Cet accueil est la qualité de coeur fondamentale et déterminante. Il ne s'agit évidemment pas seulement de la courtoisie passagère, mais de ce geste de politesse hautement apprécié dans les sociétés africaines et musulmanes, où l'hospitalité est une vertu encore toujours pratiquée avec délicatesse et où elle reste prégnante de larges références religieuses.

Cela va très loin. Ce n'est pas seulement une question d'adaptation hâtive ou une disposition sentimentale. C'est en quelque sorte nous situer hors de nous-mêmes, en l'autre, en restant bien nous-mêmes.

4. L'étude

Mais si nécessaire que soit une telle attitude d'esprit, elle ne saurait à elle seule nourrir un dialogue qui est appelé à se poursuivre et à s'approfondir. Tout dialogue invite à l'étude. Malheureusement, faute de temps, cette étude de la situation religieuse personnelle autant que de celle de l'autre doit encore par trop se contenter de quelques connaissances élémentaires.

Il faut donc savoir écouter et savoir "situer". Mais cela n'est possible que si nous faisons l'effort de connaître

et donc d'étudier humblement les valeurs personnelles et celles de l'autre. Or, chrétiens et musulmans, nous avons beaucoup de peine, tant est grand notre complexe de supériorité, à considérer les autres comme des maîtres.

Pourtant, une mise en question par l'autre nous permet une connaissance renouvelée de la foi personnelle. Si cela est vrai pour toute prise de contact avec un domaine religieux différent de nos convictions, l'urgence en est encore plus évidente, quand il s'agit de l'Islam; et cela en raison même de la commune invocation d'Abraham, "notre Père dans la foi", comme disent les chrétiens, - ou "l'ami de Dieu" selon les musulmans, - et aussi en raison de la commune affirmation du Dieu Unique et Miséricordieux, parlant aux hommes par l'intermédiaire des prophètes. (3)

5. Le dialogue est une ascèse

Un tel dialogue est une dure ascèse. Il est un combat d'abord contre nous-mêmes, nos propres incompréhensions et nos préjugés ensuite. Ne peuvent vraiment s'y adonner de façon féconde que ceux qui, dans une franchise totale, respectant la liberté personnelle des autres et nourrissant en eux-mêmes un sens profond de la Vérité et un désir sincère de se soumettre à la volonté de Dieu.

Pour les chrétiens, ce dialogue doit être une réponse à l'attente des musulmans. En effet, ils attendent de notre part un dialogue dans l'amitié, car, comme le déclare le Coran (4),

"Tu constateras que les hommes les plus proches des croyants (musulmans) sont ceux qui disent : "oui, nous sommes chrétiens", parce qu'on trouve parmi eux des prêtres et des moines qui ne s'enflent pas d'orgueil".

III. CONNAISSANCE DE L'ISLAM

Dans la mesure même, où le chrétien vivra en profondeur sa propre foi, il pourra, en toute probité intellectuelle et charité théologique, s'efforcer de connaître comme de l'intérieur la foi et les valeurs musulmanes. Une étude seulement intellectuelle ne pourra guère aboutir dans une telle tâche; il faut, en plus, une ouverture confiante qui fera que la connaissance mutuelle soit "cordiale". Voici quelques jalons permettant une meilleure connaissance de l'Islam.

1. L'Islam est religion et communauté

Ce manque de dissociation entre éléments essentiels et éléments historiques dans l'Islam est pourtant bien com-

préhensible. En effet, l'Islam est à la fois et d'une façon indivisée : foi, religion, communauté, culture et civilisation. Bien sûr, cette culture est marquée par des apports divers qui vont de la Grèce classique et de l'Iran jusqu'à l'Occident moderne. Cependant, l'analyse de ces influences historiques ne suffirait jamais pour comprendre vraiment et de l'intérieur la mentalité musulmane.

Spécialement en ce qui concerne l'Islam Noir (5), qui est représenté par les membres Rwandais du groupe de dialogue, les conditionnements en provenance de la mentalité africaine traditionnelle ne sont pas à négliger. Les "bapfumu" (mânes), les "bapfumu" (sorciers) ont une influence réelle aussi dans les quartiers musulmans du Rwanda.

Les diverses formes de réalisation de l'Islam, qui compte actuellement à peu près 500 millions d'adeptes, ne parviennent pourtant pas à faire disparaître la spécificité de la conception musulmane du monde. Et les conditions de la vie moderne n'en auront pas facilement raison.

Cette vie identique fait de l'Islam une communauté, une "Umma". Et un tel "vouloir vivre ensemble" trouve son expression tangible, entre autres, lors des pèlerinages à la Mekke. (6) Rien ne prouve par ailleurs que les démocraties modernes, aussi socialisées qu'on les veuille, ne puissent pas être compatibles avec cette "ummat al-nabi" (la communauté du prophète), dont les structures déterminent les actes culturels personnels et communautaires aussi bien que les relations sociales selon la volonté du Coran. C'est dans et par cette communauté que le croyant se saisit comme "remis à Dieu" (muslim).

2. L'Islam est religion d'un Livre

C'est dans cette communauté musulmane que se lit le texte coranique. Son importance est primordiale pour la foi musulmane. Il contient la Parole de Dieu (Kalimat Al-lâh). Cependant, si pour le chrétien cette Parole est une personne, le Christ, pour l'Islam elle est livre, le Coran. (7)

Il est donc compréhensible que le musulman pieux l'entoure d'un véritable culte, et que tout musulman, même "désislamisé" et mettant en doute sa foi, lui gardera son respect.

Pour l'étude du Coran dans notre groupe de dialogue islamo-chrétien, il fallait se méfier dès le début d'une lecture chrétienne du Coran, et cela d'autant plus que les

jeunes chrétiens sont animés par le souci de rapprochement. C'est au musulman de proposer l'explication du texte (p.ex. à propos d'Abraham, des prophètes ou de Jésus), alors même que le chrétien regrette quelquefois, comme nous venons de le souligner, le manque de méthode exégétique élaborée. Il revient par contre au chrétien de saisir l'interprétation que lui présente l'interlocuteur musulman et de comprendre, pourquoi le Livre (al-kitâb) agit si profondément sur le cœur du croyant (mu'min). Par ailleurs, la tradition (sunnâ) fournit par son recueil de "hadith" (brefs récits rapportant les dires, actes et conduites attribués à Muhammad) une information complémentaire pour acquérir la connaissance du Coran.

3. L'Islam est témoignage (shahâda)

La foi (îmâm) contenue dans le Coran est attestation et témoignage : "Je témoigne : point de divinité, si ce n'est Dieu; et je témoigne que Muhammad est l'Envoyé de Dieu". ISLAM est justement cette "remise de soi-même" à Dieu, remise proclamée dans ce témoignage. Témoignage et adhésion du cœur avant tout, témoignage par la langue, témoignage aussi par l'accomplissement des œuvres prescrites (les cinq prières quotidiennes, l'aumône, le jeûne du mois de Ramadan, le pèlerinage à la Mekke et les "œuvres de bien").

C'est dans cette "foi-témoignage", vécue courageusement, qui est directement salvatrice : "Ceux dont le cœur contient un atome de foi, dit le "hadith", sortiront de l'enfer". En effet, cette attitude intérieure de la foi atteint sa perfection dans les œuvres de bien, car le culte intérieur comporte le "souci d'agir toujours comme en présence de Dieu" (ihsâm). Maints versets du Coran y insistent : aider ses proches, venir en aide aux malheureux, être fidèle à la parole donnée, accueillir le voyageur (cfr. Coran, 2, 277).

4. Le Credo musulman

Le témoignage de la foi en Dieu unique et miséricordieux, auquel le croyant s'abandonne en toute confiance et paix, est la base de tout dialogue islamo-chrétien et aussi le point de référence continuels de la recherche.

Dieu est présent dans la vie des hommes. Ses décrets, même s'ils sont cachés et incompréhensibles, orientent l'homme, qui reste cependant responsable de ses actes. (8) Le musulman s'y remet avec confiance et le Coran magnifie

la toute-puissance de Dieu (14,4), mais il souligne non moins la responsabilité de l'homme : "Qui aura fait le poids d'un atome de bien le verra; qui aura fait le poids d'un atome de mal le verra" (99, 7-8).

On comprend que cette résignation - qui ne va pas sans grandeur - aux décrets de Dieu ait pu donner lieu à la légende d'un Islam "fataliste", mais le dialogue islamo-chrétien aura sans doute comme tâche primordiale de dissiper de telles simplifications, comme d'ailleurs aussi d'autres préjugés notables, qui sont encore divulgués dans maint manuel de catéchèse chrétienne au Rwanda et que nous pouvons entendre dans nos conversations. Qu'il nous suffise de les énumérer : le "juridisme" de l'Islam ou son "laxisme", le "fatalisme" musulman ou l'"immobilisme" de la tradition islamique. Notre groupe connaît ces slogans, mais il refuse de les prendre en considération.

En plus de cette attestation de la foi et de la soumission aux décrets de Dieu, la prédication coranique se réfère aussi, dès le début, aux prophètes bibliques et entend apporter le même message qu'eux aux polythéistes mekkois. Ces récits prophétiques, dans le Coran, ont comme but, d'une part de démontrer la continuité du message coranique avec la tradition biblique et, d'autre part, d'offrir aux croyants des modèles accomplis de personnages religieux.

Dans la série des vingt personnages bibliques dont parle le Coran, trois d'entre eux revêtent une importance particulière dans l'histoire de l'humanité avant la prédication du dernier des prophètes, Muhammad. Ce sont Abraham, Moïse et Jésus.

Ces quelques annotations sont loin d'épuiser ce qu'est, dans sa teneur existentielle, la foi musulmane. On les a proposées pour signaler les points de repère qui ponctuent notre recherche d'un dialogue.

IV. SPIRITUALITE DU DIALOGUE ISLAMO-CHRETIEN

Le phénomène de la circulation est un "signe des temps". Et il nous fait toucher du doigt ce dont la tradition patriarcale n'a pas cessé de rendre témoignage : les chemineurs de la présence de Dieu dans l'histoire des hommes - et l'offre d'un dialogue à travers les révélations multiples et par les "alliances" :

"Après avoir, à maintes reprises et sous maintes formes, parlé jadis aux Pères par les prophètes, Dieu en ces jours

qui sont les derniers, nous a parlé par le Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, par qui aussi il a fait les siècles". (Lettre aux Hébreux, chap. 1, versets 1 et 2)

Peut-être avons-nous perdu de vue, surtout après la longue période apologétique et après le temps du colonialisme "missionnaire" (9), cette présence agissante de Dieu au coeur des nations et des cultures, dont parlent Justin, Clément d'Alexandrie ou Irénée à la suite de l'auteur de la Lettre aux Hébreux. (10) Il s'agissait, pour ce qui nous concerne, de nous sensibiliser actuellement à cette présence par l'intermédiaire du dialogue entre quelques chrétiens et musulmans de l'Université Nationale du Rwanda.

Un tel apprentissage nous a obligés à opter pour une spiritualité dynamique, qui va à la recherche des traces de la Parole de Dieu dans l'humanité. En assumant ainsi le sentiment religieux des autres, nous leur permettons de découvrir des aspects nouveaux en même temps que nous faisons, chacun selon sa "situation" personnelle, au contact des autres, des découvertes inattendues.

1. Le Dieu Très-Grand et le Dieu-amour

Les musulmans affirment avec force leur foi dans le mystère du Dieu-Un. Leur théologie et leur mystique (11) comme leur culte et la piété personnelle insistent sur ce Dieu Très-Grand, le Maître Impénétrable, sans égal, le Dieu Unique.

Comme nous l'avons déjà indiqué en passant, les chrétiens ne se sentent point étrangers à cette expression de la foi. Eux aussi reconnaissent cette absolue transcendance de Dieu, mais ils affirment en même temps une présence intime de Dieu à l'homme. Ils insistent sur cette présence-incarnation, sans diminuer en rien la transcendance.

Nous voulons souligner à propos de la conception du Dieu Unique, ce que les pages précédentes ont mis en évidence : il n'y a pas d'opposition de la pensée chrétienne à la pensée musulmane au plan de l'engagement pratique du croyant. En effet, si pour le chrétien la miséricorde divine est dispensée aussi généreusement, elle est aussi gratuite et accordée par libre volonté de Dieu. De même peut-on dire que le musulman n'est pas fermé à l'ordre de l'intimité avec Dieu exprimé dans le christianisme : ses aspirations le poussent à découvrir un au-delà de ce que sa raison lui découvre.

Ainsi, il entrevoit au-delà du Dieu qui décrète, une préférence pour l'humanité.

Il ne s'agit pas de choisir entre le Dieu Très-Grand des musulmans et le Dieu-Amour des chrétiens, mais de démontrer effectivement que les deux religions n'ont qu'un seul but : poser l'homme "en vérité", dans sa condition adulte de serviteur limité devant la grandeur de Dieu.

2. Le Livre et la Parole de Dieu

Dieu a parlé aux hommes. Les prophètes ont codifié cette "Loi". Telle est l'affirmation que chrétiens et musulmans répètent comme une donnée fondamentale de leurs religions. Musulmans et chrétiens, comme d'ailleurs aussi les Juifs, sont des "gens du Livre".

Il nous semble possible, dans la spiritualité de notre dialogue, d'aller plus loin qu'une confirmation à cette parole dite dans les temps passés et de nous sensibiliser à la parole qui se dit actuellement. C'est probablement encore un apport chrétien principal à ce dialogue. En effet, le respect pour toute parole divine doit nous inciter à scruter les "signes" du monde actuel, de l'histoire des hommes et de l'expérience personnelle. La parole de Dieu n'est pas un système fermé ou une lettre morte. Elle vit et agit. Seule notre distraction et l'opacité du refus nous la cache.

3. Les prophètes et la vocation prophétique

Afin de lire ces "signes" et de les interpréter, le monde a besoin du prophète. Par sa parole et par son style de vie, il trace la voie à suivre, il dénonce les masques, les illusions et les contrefaçons.

Il nous semble que des éléments de réponse à toutes ces questions sont de première urgence. Attendre serait perdre la chance - la "grâce" - de collaborer prophétiquement au monde de demain. Notre effort fourni dans le groupe de dialogue islamo-chrétien à l'Université Nationale du Rwanda veut être, dans notre contexte rwandais, un geste symbolique et une invitation aux croyants adultes de passer du temps révolu des anathèmes au temps nouveau de la promesse, le temps du dialogue.

4. La prière du croyant

Le croyant chrétien ou musulman est de la sorte toute attente des temps de ce dialogue réconciliant et toute at-

tention pour ses "signes" précurseurs. Cependant, il ne peut durer dans une telle situation de "guetteur" et de "veilleur" que si son existence est priante.

V. CONCLUSION

Cette contribution au dialogue islamo-chrétien au Rwanda n'est pas le point final, mais le début d'une recherche encore plus décidée et plus lucide. Si l'on accepte nos perspectives, alors les chrétiens et les musulmans ne se rencontreront plus comme des adversaires, marqués par les luttes passées ou présentes ou rendus méfiants à cause des divergences de vie économique ou sociologique, mais comme des hommes de foi, qui s'efforcent de se soumettre à la volonté de Dieu jusqu'au bout et dans tous les domaines d'une société en pleine évolution. Dans une telle volonté commune, nous nous découvrons comme frères. C'est cela qui a changé du tout au tout notre regard sur le monde musulman et chrétien du Rwanda. C'est cela aussi qui ouvrira les portes à un dialogue toujours plus vrai.

P. Richard FRIEDLI, OP

Aumônier

Université Nationale du Rwanda

- (1) Cfr. le compte-rendu de la session de Kigali, mars 1970, dans "Dialogue" No 21 (juillet 1970) pp. 57-60.
- (2) Nous suivons dans nos recherches les voies tracées par Gardet Louis, Islam - religion et communauté, Desclée de Brouwer, Paris 1967, 496 pp. et Orientation pour un dialogue entre chrétiens et musulmans, par le Secrétariat pour les non-chrétiens, Ancora, Rome 1970, 144 pp. Pour une information bibliographique plus ample, Cfr. : Caspar R., Le dialogue islamo-chrétien, : Parole et mission, 1966, pp. 312-322 et 475-481.
- (3) Cfr. Vatican II, Constitution sur l'Eglise (1964), chapitre deuxième : "Le Peuple de Dieu", NO 16; et Déclaration sur les Relations entre l'Eglise et les Religions non-chrétiennes (1965), No 3.
- (4) Le Coran, Sourate 5, verset 82.
- (5) A propos des quelque 60 millions de Musulmans en Afrique Noire, voir : Froelich J.-C., Les Musulmans d'Afrique Noire, Ed. de l'Orante, Paris 1962, 407 pp., Monteil Vincent, L'Islam Noir, Seuil, Paris 1964, 352 pp.

- (6) Les réactions unanimes dans le monde musulman au moment de la mort du Général Nasser (28 septembre 1970) sont un autre indice de cette cohésion communautaire.
- (7) Des bonnes traductions du Coran sont celles de Blanchère (Paris 1947), de Savary (Ed. Garnier, Paris 1960) ou de Masson (coll. La Pléiade, Paris 1967).
- (8) Coran 37, 95, 18, 29. Le but de ces pages ne permet pas d'élaborer théologiquement ce problème du rapport entre la liberté de l'homme et la toute-puissance de Dieu.
- (9) Cfr. à ce propos Alexis Kagame, Le Colonialisme face à la doctrine missionnaire, Butare, 1964, 172 pp. (polycopie)
- (10) Comme le lecteur Rwandais le sait, cette même question aussi grave que délicate doit être soulevée et débattue techniquement par rapport à la dimension déjà chrétienne de la "foi en Imana" dans le Rwanda traditionnel et moderne.
- (11) Voir Louis Gardet, Thèmes et Textes mystiques - recherche de critère en mystique comparée, Alsatia, Paris, 1958, 219 pp.

Les recommandations du "Rapport Pearson"

Notre numéro de septembre a publié, sous la signature de Jean Birara, une analyse du rapport Pearson.

On se souviendra qu'en 1968, le président, alors en exercice, de la Banque Mondiale, Monsieur George Woods, proposait qu'un groupe international de personnalités de grande expérience se réunît pour "étudier en commun les effets de vingt années d'aide pour le développement, en évaluer les résultats, déceler les erreurs et proposer des politiques plus efficaces pour l'avenir".

En août de la même année, le nouveau président, Monsieur Mc Namara demandait à Monsieur Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada et prix Nobel de la Paix (1957) de former cette commission avec des personnalités internationales de premier plan.

Au nombre de sept, ces personnalités appartenaient aux pays suivants : Grande-Bretagne, Brésil, Etats-Unis, République Fédérale d'Allemagne, Jamaïque, France, Japon.

Nous reprenons ci-dessous les recommandations du rapport Pearson telles qu'elles ont été résumées dans le Courrier de l'Unesco de février 1970. Au même numéro, nous emprunterons l'information en appendice sur les sources internationales d'investissement.

...

ECHANGES ET COMMERCE

- Une expansion vigoureuse du commerce mondial est indispensable à un rapide développement international, et les pays en voie de développement doivent s'ouvrir à la compétition extérieure.
- Les pays développés devraient supprimer les taxes d'importation et les impôts indirects excessifs sur les produits de base qui sont exclusivement fournis par les pays en voie de développement. Il faut assurer sur leurs marchés une part croissante de leurs produits agricoles, bien que ce soient les mêmes que ceux que fournissent les pays développés.
- Des moyens financiers devraient être accordés aux pays pauvres qui sont à court, faute de leurs recettes d'exportation.
- Les restrictions quantitatives qui frappent les importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement devraient être supprimées dans les années 70. Les échanges commerciaux entre les divers pays en voie de développement devraient beaucoup augmenter, grâce, en partie, à des concessions douanières mutuelles.
- Le développement des banques régionales doit être plus fermement soutenu, et elles doivent faciliter pour les pays en voie de développement le crédit à l'exportation.
- Les organisations internationales doivent étudier comment les modes de paiement internationaux faciliteraient les échanges commerciaux entre les pays en voie de développement et aider à établir de mutuelles concessions en matière de tarifs douaniers pour une grande variété de produits.
- Il est nécessaire d'accorder une aide financière pour stocker les denrées agricoles afin d'affronter les années déficitaires et de stabiliser les prix.

INVESTISSEMENTS ETRANGERS

- Les pays en voie de développement doivent faciliter les investissements étrangers et garantir leur stabilité et une simplification des procédures administratives.

- Les investissements étrangers dans les pays en voie de développement devraient contribuer à la formation professionnelle de la main-d'oeuvre et à l'expansion de l'industrie.
- Les pays en voie de développement devraient éviter à l'égard des investissements étrangers une protection douanière et des allègements fiscaux excessifs.
- Les organisations internationales et les gouvernements créateurs devraient mettre en place un "système d'alarme" qui permettrait aux pays pauvres de ne pas se retrouver avec des dettes écrasantes.
- L'aide étrangère privée n'exclut pas l'aide publique. Une aide officielle pour financer la construction de routes, d'écoles et d'hôpitaux s'impose préalablement aux investissements privés.

CROISSANCE ECONOMIQUE

- L'accroissement de l'aide doit être sans conteste destinée à aider les pays pauvres sur la voie du développement efficace. Pour les années 70, il s'agit d'augmenter d'au moins 6 pour cent la moyenne annuelle du produit national brut. Les pays qui auront atteint ce niveau seront en mesure d'assumer leur indépendance financière à la fin de ce siècle.
- A l'avenir, l'augmentation de l'aide doit être strictement limitée à des buts économiques et au développement des pays aidés. En revanche, les pays pauvres devraient pouvoir compter sur l'assurance d'une aide financière de la part des pays riches.

VOLUME DE L'AIDE

- L'objectif fixé par les Nations-Unies, à savoir 1 pour cent du produit national brut fourni par les pays les plus riches, devrait être atteint en 1975 au plus tard. L'aide publique ou gouvernementale, sous forme de prêts ou de subventions à faible intérêt devrait atteindre 0,7 pour cent du produit national brut des pays riches, d'ici 1975, et au plus tard, en 1980.
- A l'aide alimentaire devraient se substituer d'autres formes d'aide de façon à ce que les pays en voie de développement assurent d'eux-mêmes leur production alimentaire.

ALLÈGEMENT DE LA DETTE

- L'allègement de la dette constitue une forme d'aide légitime. Pour prévenir à l'avenir les crises provoquées par l'

endettement, il faut que les pays donateurs assurent et libéralisent les conditions de leur aide.

UNE AIDE MIEUX ADMINISTREE

- Les pays donateurs et les pays bénéficiaires de l'aide doivent dès cette année simplifier les formes de procédure, et décider que les fonds d'aide doivent intervenir pour des périodes d'au moins trois ans.
- Les pays en voie de développement doivent être moins tenus que par le passé de faire des achats dans les pays donateurs. Les pays donateurs devraient permettre que les fonds accordés soient utilisés à des achats dans d'autres pays en voie de développement.

ASSISTANCE TECHNIQUE

- L'assistance technique s'est développée à un rythme supérieur à 10 pour cent par an dans les années 1960. Croissance rapide qui a souvent mal adapté ses objectifs et méthodes dans les pays en voie de développement, surtout en matière d'agriculture et d'éducation, et qui n'a pas été suffisamment intégrée à l'assistance financière.
- Les corps nationaux et internationaux d'assistance technique doivent avoir la possibilité de faire carrière, avec l'aide des pays donateurs et des institutions privées.

DEMOGRAPHIE

- Le planning familial doit être à la portée de tous. Les efforts que l'on ne désire pas ne doivent pas naître. Les pays donateurs comme les pays aidés doivent souligner l'importance du contrôle des naissances.
- Un Commissaire des Nations-Unies pour la population pourrait aider directement au contrôle des programmes démographiques dans les diverses institutions des Nations-Unies.
- La Banque mondiale devrait, en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé, lancer un programme de mobilisation des moyens de recherche dans ce domaine.

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

- De plus vastes moyens doivent être accordés à la recherche dans le domaine de l'éducation, et à l'expérimentation de nouvelles méthodes d'enseignement dans les pays en voie de développement, afin d'accroître leur capacité d'absorption du développement scientifique et technique.

- Les pays riches doivent aider à implanter des centres internationaux et régionaux pour la recherche et le développement dans des domaines comme l'agriculture tropicale, le développement technique, l'éducation et la planification urbaine.

AIDE MULTILATÉRALE

- Les organisations internationales doivent être en mesure de mieux assurer la direction de l'aide extérieure et de faire de l'aide au développement un effort véritablement international.

- La part de l'aide multilatérale doit être portée de son niveau actuel de 10 pour cent du total de l'aide publique à 20 pour cent en 1975. L'Association internationale de développement (AID) et la Banque mondiale devraient devenir les canaux essentiels du système d'aide multilatérale.

- L'AID doit prévoir un accroissement de contributions quadruplé pour 1975, soit 1,5 milliard de dollars contre 400 millions à l'heure actuelle. Les banques régionales de développement devraient également disposer de fonds plus importants.

- Le Président de la Banque mondiale devrait inviter, dans le courant de l'année 1970, les Nations-Unies et autres institutions internationales, bilatérales, et multilatérales à coordonner leur travail, afin de créer un système cohérent d'aide internationale.

o o o

Appendice

SOURCES INTERNATIONALES D'INVESTISSEMENTS

Le développement des investissements relève de trois organisations internationales : la Banque mondiale, la Société financière internationale et l'Association internationale de développement (ces organisations constituant le Groupe de la Banque mondiale) et du Programme des Nations-Unies pour le développement.

La Banque mondiale (Banque internationale pour la construction et le développement), qui entra en activité en 1947, a d'abord aidé des projets d'expansion de fourniture d'énergie et de transports; depuis, ses opérations ont visé au financement de l'agriculture, de l'industrie et de l'éducation. La Banque (110 pays membres) aide également les États membres à mettre au point les programmes de développement et de planification, et fonctionne comme conseiller économique.

La Société financière internationale (SFI), créée en 1956, aide les pays membres (ils sont 91), à développer le secteur privé de leur économie en octroyant des prêts et des investissements qui ne sont pas garantis par les gouvernements. Les services de la SFI se sont étendus de l'industrie à de nouveaux domaines : fournitures alimentaires, transports des denrées et tourisme.

L'Association Internationale de Développement (AID), créée en 1960, assure des capitaux à de bonnes conditions aux pays les plus pauvres. Ses fonds sont assurés par la contribution des gouvernements des pays les plus prospères des ses 102 États membres (1 pour cent du PIB) et les contributions de la Banque mondiale. Au cours des dix dernières années, le Groupe de la Banque mondiale a investi environ 1 milliard de dollars chaque année pour le développement.

Le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) a été créé en 1965, de la fusion de deux activités existantes : le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial, pour permettre aux institutions des Nations-Unies de faire face au développement des pays à faible revenu. Cet organisme est la source multinationale la plus considérable d'aide au préinvestissement et à la coopération technique; il a permis des investissements à grande échelle : plus de 1,9 milliard de dollars d'investissements sont intervenus dans 37 projets.

Reproduit du Courrier de l'Unesco, fév. 1970

La planification de l'éducation

Ce texte reprend un exposé fait le 13 octobre 1970, au Centre Culturel Saint-Michel, à Kigali, dans le cycle des conférences sur l'éducation, à l'occasion de l'année mondiale de l'éducation.

Excellences, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Paraphrasant St Just, qui affirmait que le bonheur, au 18e siècle était une idée neuve en Europe, il serait aisé de dire qu'au 20e siècle, la planification a été une idée nouvelle. Les États du monde entier ont dû renoncer, peu à peu, certains ont dû brutalement rompre avec les principes de l'économie libérale du 19e siècle après la révolution industriel-

le qui marque cette période. Le temps du "laisser faire, laisser passer" qui, selon le mot de l'économiste Jean Marchal, fut aussi celui du "laisser aller" est maintenant révolu. En effet, la science économique ayant considérablement progressé, les phénomènes économiques ont été peu à peu analysés de manière plus approfondie dans leur aspect quantitatif, etc. ; progressivement, on a réussi à les comptabiliser. Il existe maintenant dans la plupart des Etats une comptabilité nationale qui rend compte de la situation économique à un moment donné et de l'évolution de cette situation.

Mais s'il est relativement aisé de comptabiliser ainsi des productions d'acier ou des mouvements de capitaux, en vérité, il est difficile pour les phénomènes qui s'exercent directement sur l'homme, comme l'éducation ou la santé ? Peut-on exercer une influence sur leur évolution ? En ces domaines, la planification est-elle possible et, dans l'affirmative, comment saisir les phénomènes dans toute leur complexité, comment formuler un diagnostic sur une situation donnée, quelle thérapeutique choisir et comment l'administrer ? Telles sont les questions que nous poserons ce soir, en affirmant toutefois avec modestie qu'il n'appartient pas au seul technicien qu'est le planificateur d'y répondre. Puisque la décision finale lui échappe en ce sens qu'elle constitue ce qu'on appelle la politique de l'éducation, une planification de l'éducation est-elle possible, et, dans l'affirmative, souhaitable ?

Le débat est demeuré ouvert jusqu'au cours des années 50, parce que les fins de l'éducation étaient elles-mêmes discutées. Devait-on maintenir une éducation de caste, destinée aux seuls enfants issus de classes dirigeantes ? L'éducation visait-elle à apporter un enrichissement purement individuel à ceux qui en bénéficiaient ? Alors, une élite issue d'étatements privés, financés par les utilisateurs et groupant un nombre restreint d'élèves étant exclue, dans une société libre, on n'apercevait pas l'utilité de procéder à une analyse prévisionnelle, l'offre du service d'éducation s'ajustant aisément à la demande par la création de nouvelles écoles privées et payantes. Ce fut le cas en Europe jusqu'au 19^e siècle, lorsqu'il s'agissait de former "l'honnête homme", celui qui possédait des clartés de tout.

Mais, au fur et à mesure que se développait l'idéal démocratique, l'idée se fit jour que l'éducation est, pour tout homme, quelle que soit sa condition, à la fois un besoin et

un droit ; parallèlement, le développement des techniques de production, notamment en matière industrielle, a demandé une main-d'œuvre plus qualifiée, et l'éducation pour tous est apparue comme un besoin de la société entière. Le développement économique et l'évolution politique vers la démocratie ont contribué à l'extension de l'éducation mais ce n'est pas l'extension de l'éducation qui a impulsé initialement le développement économique. C'est là une première ambiguïté qui a pu faire que la nécessité de la planification de l'éducation ne soit apparue que beaucoup plus tard.

Un autre débat agita naguère les milieux économiques : l'éducation représentait-elle un véritable investissement, c'est-à-dire une réalisation économique à caractère productif ? D'anciens l'ont nié et, dans nombre de plans élaborés il y a vingt ans, l'éducation, la santé et les autres services sociaux étaient couramment désignés comme des activités "improductives". En termes économiques, l'éducation était regardée comme une "consommation" et non comme un investissement, et cette consommation globale paraissait d'autant plus suspecte qu'elle était de meilleure qualité et, par conséquent, qu'elle coûtait plus cher. En effet, la généralisation de l'éducation de masses avait eu pour corollaire l'apparition de la gratuité pour les utilisateurs. Désormais les coûts de l'éducation allaient peser sur l'ensemble de la collectivité et non plus sur les bénéficiaires du service ; mais ce serait une erreur majeure de croire que, pour autant, la dépense avait disparu.

Aujourd'hui nul ne conteste plus à l'éducation son caractère d'investissement. C'est Alfred Sauvy qui affirmait naguère que "dans une nation, il n'est de richesse que d'hommes". Cependant, l'éducation-investissement n'est productive qu'à moyen et long terme, et à la condition d'utiliser au mieux ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les ressources humaines. Comme tout investissement, l'éducation doit s'efforcer de produire la meilleure qualité au moindre coût, et la quantité d'éducation à investir dépend du volume des ressources disponibles. On aperçoit ainsi la nécessité de planifier cette activité comme toute autre activité économique puisqu'elle présente des caractéristiques semblables.

La généralisation de l'enseignement de masses tendant vers la gratuité pour les utilisateurs a rendu beaucoup plus complexes les problèmes de gestion du personnel, du matériel et des équipements durables ; l'évolution vers la démocratisation

tion a imposé à la recherche un caractère prévisionnel tenant compte de l'évolution démographique, et suscité des choix nécessaires entre plusieurs hypothèses analysées et plusieurs solutions envisagées. L'objectif du planificateur de l'éducation consiste donc à présenter les conséquences prévisibles des décisions à prendre et à proposer une utilisation optimale des ressources humaines et des ressources financières disponibles de manière à tendre vers un développement ultérieur de ces ressources. Le Plan de Développement du Rwanda se fixe expressément ces deux objectifs et, par là-même, constate implicitement la nécessité de la Planification de l'Éducation Nationale.

Mais comment s'y prendre pour parvenir à la réalisation de ces objectifs ? Toute analyse scientifique repose sur un certain nombre de données. Pour utiliser de façon optimale ressources financières et ressources humaines, il est indispensable d'en chiffrer les quantités, de récolter une information précise, de traiter cette information, de procéder à des comparaisons avec des situations existant dans des pays voisins, et de procéder à des études de structures.

L'information à recueillir, en notre matière ressort des techniques de la statistique, en particulier des statistiques démographiques et des statistiques scolaires et des techniques de la comptabilité nationale et des budgets, puisque ces ressources humaines et ressources financières ne sont pas illimitées, et puisqu'il existe une corrélation entre les disponibilités financières et les possibilités de scolarisation. L'indicateur économique généralement retenu pour mesurer les potentialités financières est le produit intérieur brut, et surtout le produit intérieur brut per capita - qui traduit le volume de richesses dont chaque individu peut disposer, théoriquement et en moyenne.

Le produit intérieur brut per capita varie considérablement d'une nation à une autre : la Banque Mondiale l'estimait en 1967 à 3670 \$ pour les États-Unis d'Amérique et à 50 \$ pour la Haute-Volta ce qui signifie que, cette année-là, chaque Américain pouvait, en moyenne, disposer de 73 fois plus de richesse que le Voltaïque. Il va de soi, dans ces conditions, que la fraction éparpillée du PIB affectée à l'éducation nationale varie plus que proportionnellement en faveur des pays riches, car tout investissement suppose une épargne préalable, c'est une non consommation immédiate, et, certains besoins de consommation étant vitaux comme la nourriture, mais non illimitée, le reliquat disponible pour investir est plus

que proportionnel en faveur du plus riche. Entre deux individus dont les besoins incompressibles représentent une valeur égale de 50 dollars, celui qui dispose tout juste de cette somme ne pourra rien investir, alors que celui qui dispose de 100 dollars pourra investir le reste c'est-à-dire 50 dollars. Il en va de même pour les groupes que constituent les nations et on constate une corrélation entre la fraction du PIB affectée à l'éducation nationale et le degré de richesse du pays considéré, avec quelques variations toutefois : les pays industriels consacrent en général 4 à 6 % de leur PIB à l'éducation nationale lorsque le PIB per capita est supérieur à 1000 dollars; les pays dont le revenu s'échelonne entre 400 et 1000 dollars affectent à l'éducation nationale de 3 à 4 % de leur PIB, et, pour les pays les plus pauvres, la fraction affectée varie entre 1 et 2,5 %.

Avec un PIB per capita estimé par la Banque Mondiale à 50 dollars mais qui serait seulement de 48,6 \$ selon les services techniques du Secrétariat d'État au Plan, le Rwanda a consacré en 1968 2,3 % de son produit intérieur brut au service de l'éducation nationale. C'est un effort économique et financier considérable qui représente l'absorption du revenu théorique de 75.000 personnes (soit une personne sur 50) pour scolariser, cette année-là, 381.259 enfants et adolescents.

Du point de vue statistique, les élèves sont dénombrés par recensement exhaustif chaque année, et, depuis l'année scolaire dernière par groupes d'âges. Les renseignements fournis, école par école, ne comportent qu'une marge d'erreur négligeable, mais il n'en va malheureusement pas de même en matière de statistiques démographiques où subsistent des incertitudes considérables. Un recensement démographique en cours de réalisation apportera plus de précisions notamment à propos du taux d'accroissement naturel, et du taux d'accroissement par classe d'âge des élèves scolarisables.

Par recensements opérés sur diverses sources, il semble bien toutefois que ces taux aient été surestimés il y a quelques années et que la classe d'âge des élèves scolarisables à 7 ans soit actuellement d'un peu plus de 100.000 pour le Rwanda, ce qui donnerait à peu près 600.000 scolarisables dans l'enseignement primaire pour réaliser une scolarisation à 100 %, si l'on tient compte de l'estimation généralement admise dans toutes les études que le groupe de 0 à 15 ans constitue la moitié de la population totale du Rwanda.

De la sorte, les taux de scolarisation par classe d'âge, qui sont les seuls indicateurs valables auraient atteint en

1969/70, 76 % de la classe 7/8 ans c'est-à-dire des élèves incorporables en classe de première pour tomber à 30 % dans la classe d'âge 12/13 ans normalement incorporable en 6e. Encore faut-il souligner que seulement 9.550 élèves de cette classe d'âge avaient accès au niveau de 6e, au cours de l'année scolaire passée. Les autres, ayant redoublé des classes, se répartissaient dans l'ensemble des niveaux à raison de 23 élèves en 1ère, 288 en seconde, 2307 en 3e, 9451 en 4e et 12642 en 5e. En même temps qu'une érosion considérable de la classe d'âge scolaire, l'éparpillement dans le système traînait un retard scolaire inquiétant parmi les élèves scolarisés. Vous pouvez constater qu'une information précise a été fournie l'an dernier, et que, quantitativement, les données sont maintenant connues.

Mais l'exploitation de ces données constitue un travail fastidieux et surtout très long. Or, l'information statistique ne présente pas seulement un aspect documentaire. Pour être utile, il faut que, rapidement exploitée, elle soit en mesure de fournir des enseignements pour l'avenir. C'est la raison pour laquelle, dès cette année scolaire, l'UNESCO a accepté de traiter à Paris toute l'information fournie par le service de l'éducation nationale du Rwanda à l'aide de machines électroniques capables de synthétiser l'information en quelques heures de travail. De cette façon, les informations reçues quitteront le domaine de l'histoire pour passer dans celui de la statistique, car c'est la rapidité de l'information qui conditionne les possibilités de l'analyse prévisionnelle. Celle-ci devra porter essentiellement sur l'examen des structures, de manière à redresser le déséquilibre qui s'est produit depuis plusieurs années. L'analyse structurelle du système aboutit à un document prévisionnel essentiel appelé carte scolaire. Le terme, du reste, prête à confusion, car, il ne s'agit pas seulement de localiser les établissements sur une carte de géographie, mais surtout de décider de l'implantation et de la composition des écoles, exactement comme, au restaurant, le consommateur choisit un plat sur un menu à la carte.

Les choix à opérer dépendent d'un certain nombre de variables. Il faut tenir compte des volumes financiers alloués pour le fonctionnement de l'ensemble, du nombre des élèves à admettre dans les classes, de l'effectif des classes d'âge à incorporer, du traitement moyen des enseignants, du nombre des enseignants disponibles et de leur qualification, du coût du matériel didactique à fournir aux enfants et aux maîtres, de la

dimension et de l'emplacement des établissements scolaires et enfin du nombre de niveaux qu'il comporte le cycle. Cette dernière variable devient une constante si aucune réforme n'est envisagée. C'est donc à l'aide de ces données quantitatives qu'un choix peut s'opérer entre de multiples solutions.

Mais le problème essentiel demeure celui du choix, et celui-ci s'opère malheureusement sous l'empire des contraintes, et notamment des contraintes budgétaires; je vais vous en montrer un exemple très simple à propos de la durée du cycle. A supposer que, dans un système à 6 niveaux, on ait, pour un volume financier déterminé mais insuffisant à scolariser 100 élèves par classe d'âge, le système supposera l'incorporation de 600 élèves pour que soit réalisée la scolarisation à 100 %. A supposer que, compte tenu du coût moyen par élève, on puisse scolariser seulement 400 avec les moyens financiers disponibles, le choix qui s'impose est le suivant : ou bien on scolarise 400 élèves sur 6 années avec un taux de scolarisation de 66 %; ou bien on conçoit un cycle de 4 ans avec scolarisation à 100 %. C'est l'un ou l'autre, mais ce ne peut être l'un et l'autre, car, par hypothèse, les ressources disponibles ne permettent pas de cumuler les deux objectifs. Le choix est douloureux certes, mais, s'il ne s'opère pas, il devient impossible de définir une politique scolaire et de faire jouer utilement les autres variables.

Les contraintes économiques et financières sont finalement décisives, car la quantité d'éducation offerte en dépend, alors que la demande d'éducation, qu'il s'agisse de pays industrialisés ou de pays en voie de développement est pratiquement illimitée, puisqu'on en est maintenant venu à la notion d'éducation permanente. Le caractère illimité de la demande d'enseignement en regard d'une offre plus restreinte apparaît à plein et dans tous les pays du monde et se traduit par des crises scolaires, et là encore, en corrélation avec le volume du PIB par capita. Dans les pays les plus pauvres, c'est l'enseignement primaire qui du point de vue quantitatif cause le plus de souci aux autorités; dans les pays moyennement développés, le goulot d'étranglement se situe principalement au niveau de l'enseignement secondaire, et dans les pays les plus industrialisés les crises atteignent l'université.

Ces crises traduisent partout le déséquilibre entre la demande et l'offre du service d'éducation. Il existe une corrélation nécessaire entre le montant du PIB par capita et, pour les pays du Tiers-Monde, les taux de scolarisation qui peuvent être atteints dans l'enseignement primaire. En Afrique, le Ga-

bon scolarise à plus de 90 % les élèves du primaire, mais le PIB se montait en 1967 à 410 \$ par tête d'habitant. Avec 230 \$ par capita, la Côte d'Ivoire scolarise à 62 % et le Sénégal à 45 % avec 190 \$. En Amérique du Sud, deux pays ont réalisé l'objectif de la scolarisation à 100 %; ce sont l'Argentine et le Venezuela, mais ce sont les deux pays où le PIB par capita est le plus élevé, soit respectivement 800 et 880 \$ par tête d'habitant en 1967. On estime généralement à 500 \$ par capita, le seul au-delà duquel, avec un cycle long à 6 niveaux, la scolarisation à 100 % dans l'enseignement primaire peut raisonnablement être envisagée. Tel était estimé, à prix constant, le PIP des pays industrialisés d'Europe à la fin du 19e siècle, lorsque la scolarisation primaire s'est généralisée. Bien entendu, il s'agit là d'une scolarisation à 6 niveaux avec, dans chaque niveau, un maître par classe de 40 élèves.

D'autres hypothèses peuvent être formulées, et des solutions recherchées à la scolarisation totale par d'autres moyens; réduction de la durée du cycle, accroissement de l'effectif moyen des classes, compression des coûts par blocage des salaires et restriction sur les fournitures, doublement des effectifs scolarisés sur une partie du cycle par le mécanisme dit de double vacation, formation d'enseignants moins coûteux parce que moins qualifiés - ce sont là des moyens qu'on dit de fortune mais qui sont plutôt des moyens d'infortune et constituent des pis aller destinés à distribuer une éducation de moindre qualité mais en quantité plus importante. Le dilemme quantitatif ou qualitatif demeure posé. Pour le surmonter, la recherche s'est orientée vers une analyse critique des méthodes d'enseignement et des programmes établis : méthodes pédagogiques et programmes ont été chargés de tous les maux; on les a estimés inadaptes, démodés, surannés, artificiels. Il est bien exact que la classe traditionnelle demande à être renouvelée, mais, du point de vue des coûts et des quantités, faisons tout de suite cette remarque à propos des programmes; quel que soit le contenu de l'enseignement dispensé, on ne scolarisera pas un élève supplémentaire avec le même nombre d'instituteurs; l'éducation pourra y gagner en efficacité et en qualité, mais la quantité offerte demeurera constante.

En ce qui concerne les méthodes utilisées, on a cru longtemps que les moyens de la technique moderne au service de l'enseignement, et notamment les moyens audio-visuels seraient de nature à compresser les coûts globaux par réduction du personnel nécessaire. Partout, on constate aujourd'hui que le coût du matériel nouveau s'est finalement ajouté aux coûts traditionnels en personnel et matériel. Au mieux, lorsque les

moyens modernes ont permis d'étendre la scolarisation, les coûts moyens par élève sont demeurés constants, et la difficulté n'a pas été résolue pour autant. La solution idéale consiste en la compression du coût moyen par élève. Elle n'a encore été trouvée nulle part, et c'est probablement logique pour des raisons économiques bien connues, la tendance à moyen et long terme est à la hausse des prix des marchandises et des services. Toutes choses égales, il en ira de même pour les services pédagogiques et les biens nécessaires au fonctionnement de l'enseignement, spécialement pour le matériel didactique.

Au total, on conçoit que la compression des coûts moyens s'avère très difficile à réaliser. Toutefois, une amélioration des techniques administratives permettrait certainement une utilisation plus adéquate des crédits disponibles et un accroissement du volume de ces crédits par la recherche de nouveaux moyens de financement amènerait les difficultés. Cette amélioration et cet accroissement vont souvent de pair, et nous allons le constater en examinant concrètement la situation au Rwanda.

Soulignons tout d'abord que les trois niveaux d'enseignement posent des problèmes de nature différente en matière de planification et d'organisation.

L'enseignement primaire draine des quantités importantes d'élèves, soit au Rwanda plus de 400.000 qui doivent être scolarisés de 7 à 13 ans ainsi que le veut la loi de 1966. Les 413.854 élèves du primaire, en 1969/70, ont occupé 10784 classes en fonctionnement. Mais, sur ce nombre d'élèves, 42.191 sont entrés en classe avant l'âge légal et 31.972 ont dépassé l'âge légal de sortie de l'école. Le nombre d'enfants scolarisés dans les classes d'âge scolarisables se trouve ainsi réduit à 340.661, soit 62 % de l'effectif total. Dans un système idéalement efficace, le même résultat aurait pu être obtenu en dépensant 62 % des crédits actuellement utilisés, ou mieux, avec le même volume de crédits on aurait consacré 32 % de la dotation à l'extension de la scolarisation; cela représente un montant de 89 millions sur 278 affectés, par le budget à l'enseignement primaire.

La durée de scolarité s'étale sur 10 classes d'âge pour six niveaux seulement, à cause de la pratique du doublement abusif des classes : en 1969/70, 120.477 élèves étaient des doublés, et ces doublés représentaient 29,11 % de l'effectif total. Le taux de redoublement s'élevait dans certain-

Les écoles, jusqu'à 85 % de l'effectif total, avec les proportions les plus élevées en classe de 1ère et en classe de 6e qui s'explique, au niveau de la première, par l'ampleur du recrutement trop précocé, et au niveau de la 6e par la volonté de tenter une nouvelle chance à l'examen d'entrée dans l'enseignement secondaire, lorsqu'un échec a été subi après une seule année scolaire en 6e. S'accrochant plus délibérément aux places disponibles dans les classes 1 et 6, les douze autres tendent à obstruer le système scolaire à l'entrée et à la sortie. La présence de ces doubleurs, à 50 élèves par classe, requiert le service de 2208 instituteurs et représente un coût budgétaire en "personnel" de 88.320.000 francs par an.

Les conclusions sont plus alarmantes encore si on procède à l'analyse des "doublements cumulés" en cours de scolarité et à l'évaluation de la déperdition, c'est-à-dire des abandons en cours d'étude.

Au total, lorsque 1000 enfants entrent à l'école primaire, 44 en sortent au bout de 6 ans après une scolarité complète, 72 au bout de 7 ans, 88 après 8 ans, 196 après 9 ans et 2 au bout de 10 à 11 ans. Les 598 autres ne parviennent pas à la fin de leurs études, et, parmi ceux-ci, 133 abandonnent le cycle en 1ère, 87 en 2e, 96 en 3e, 139 en 4e et 143 en 5e. La courbe de déperdition s'infléchit de la 1ère à la seconde, pour remonter ensuite jusqu'à la 5e. La déperdition semble donc liée au phénomène de l'existence d'écoles à cycle incomplet, avec de longues routes à parcourir pour atteindre des écoles à cycle complet. Ces distances découragent les moins énergiques parmi les enfants habitant des collines isolées, et ils abandonnent les études en cours.

Un remède peut donner satisfaction à ces enfants et à leurs parents; dans les collines où les classes d'âge sont inférieures à 50 unités, le recrutement de deux classes d'âge tous les deux ans seulement, (système dit de recrutement bien naïf) donnerait naissance à des écoles fonctionnant avec les 3 niveaux 1, 3, 5 une année, et les 3 niveaux 2, 4, 6 l'année suivante. Ainsi de la 1ère à la 6e, l'enfant trouverait l'école très près de son domicile, et pourrait suivre la totalité des niveaux du cycle. Dans chaque colline, munie de telles écoles, 250 enfants recevraient un enseignement primaire complet.

Par ailleurs, le phénomène du doublement des classes, que la loi de 1966, en son article 49, a tenté vainement de limiter en interdisant les doublements cumulés plus de 2 fois

au cours de la scolarité primaire, disparaîtrait si un système "poreux" était substitué à l'actuel système sélectif à tous les niveaux. La pratique du doublement des classes n'existe pas partout et l'expérience prouve que le rendement scolaire d'un système poreux est très largement supérieur au rendement du système sélectif qui connaît partout des goulets d'étranglement spécialement au niveau de la classe de 6e sortie.

Bien sûr, à un moment donné, la sélection doit intervenir, et ici se pose la question des fins de l'enseignement primaire. Si l'objectif souhaité est la généralisation de l'alphabétisation, cette sélection pourrait intervenir à l'issue de quatre années d'études, une fraction seulement de l'effectif des classes d'âge étant menée par la création d'un second cycle dit d'observation, vers le seul de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-primaire.

On le voit : une organisation plus rationnelle des structures, et une réforme adaptée aux besoins du pays entraîneraient une pression sur les coûts. Actuellement, le coût moyen apparent par année/élève du primaire est de 720 francs rwandais. Je dis le coût moyen apparent, car, en tenant compte de la déperdition et du redoublement, et en prenant pour unité l'année éducation, l'analyse révèle que pour 1000 élèves inscrits, 5.012 années/éducation sont distribuées en 6 ans, sur lesquelles 3.256 seulement sont totalement ou partiellement rentables puisqu'enseignées aux 402 élèves pour 1000 inscrits qui terminent le cycle en 6 ans et plus. Ainsi le coût réel de l'année/éducation passe de 720 francs (coût apparent) à 1.108 francs, soit à l'indice 153. Par conséquent, chaque élève du primaire coûte en moyenne 1,53 fois plus que ce qu'il devrait coûter si le système en vigueur fonctionnait de façon plus rationnelle.

Une autre cause de faiblesse réside dans le déséquilibre entre les masses budgétaires. On assiste, en raison de l'insuffisante élasticité des crédits à une lente mais sûre dégradation des crédits affectés au matériel par rapport aux crédits affectés au personnel. Le coût moyen apparent par élève étant de 720 francs par an, chacun de ces élèves était doté jusqu'à l'année passée de 33 francs en matériel. Au budget de 1970, la dotation en "matériel" est de 10 millions pour plus de 400.000 élèves et cela fait moins de 25 francs pour chacun, soit une baisse de 24 %, alors que le budget global est en hausse de près de 8 %. Le transfert progressif des crédits du poste "matériel" au poste "personnel" est un phénomène généralement constaté en Afrique, et c'est un phénomène grave, car

il aboutit à scolariser plus d'enfants pour lesquels sont employés plus d'instituteurs certes, mais ceux-ci doivent travailler avec des moyens matériels de plus en plus rudimentaires. Le rééquilibrage des masses budgétaires exigerait que le poste "matériel" reçoive une dotation équivalente à 20 % du montant inscrit au poste "personnel". Telles sont les normes admises sur le plan international, ce qui porterait, dans l'immédiat, le volume des crédits du poste "matériel" à 53 millions au lieu de 10.

Du point de vue économique et financier, le fonctionnement de l'enseignement primaire pose donc surtout un problème d'utilisation judicieuse des crédits affectés avec le souci de perfectionner l'appareil administratif en place et une étude suivie de la carte scolaire, pour éviter tout gaspillage de crédits.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur, les difficultés sont d'une autre nature : il s'agit surtout de réaliser un ajustement entre le débit des établissements et les emplois vacants : c'est la question dite "des débouchés".

En matière d'emploi, le recensement de 1965 constatait, au Rwanda, l'existence de 74.290 emplois, non compris ceux de la fonction publique, et le plan envisageait la création en 4 ans de 23.700 emplois nouveaux, soit, en moyenne près de 6000 emplois par année pour les secteurs primaires, secondaires et tertiaires de l'économie, à raison de 7000 emplois en 4 ans dans le secteur primaire (agriculture et mines), 9.800 emplois dans le secteur secondaire et 6.900 emplois dans le secteur des services, à condition toutefois que les objectifs fixés par le Plan soient réalisés dans les délais voulus. En fait, les plans de développement n'ont jamais, et dans aucun pays, été réalisés à 100 % dans les délais impartis.

Mais que signifie, pour l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, l'énoncé des perspectives d'emploi ? Il signifie, en cas de sous-estimation, ce qui arrive rarement l'impossibilité de fournir à l'économie du pays le personnel nécessaire. En cas de surestimation, ce qui se produit plus souvent, il signifie la mise en chômage, dès la sortie de l'école, de cadres moyens et supérieurs qui, faute d'emploi, deviennent rapidement aigris.

L'une des causes d'événements survenus en Europe, il y a quelques années, réside dans la crainte de n'obtenir aucun débouché à la suite d'études universitaires mal orientées. On doit donc, en l'espèce, montrer beaucoup de prudence dans les choix

à propos des "sections" à ouvrir et à faire fonctionner à l'intérieur des établissements scolaires. En effet, tout établissement secondaire "débite" chaque année une promotion dans sa spécialité. Le marché de l'emploi offre-t-il 100 postes de des- sineurs industriels, si, dans un établissement d'enseignement technique, on ouvre une classe de 50 élèves, le marché de l'emploi, sur ce point particulier, sera saturé en 2 ans, et les sortants des années ultérieures ne trouveront pas à s'embaucher.

Le "débit" moyen de l'enseignement secondaire est actuellement de 2000 élèves à la sortie du Tronc Commun et de 900 environ au niveau des humanités. Sur les 2000 formés en 3 ans, un quart à peu près est "disponible pour la production" puis- que les 3/4 poursuivent leurs études au second cycle et parmi les sortants du second cycle, une forte proportion s'orientera vers des études supérieures. En regard des 6000 emplois annoncés dont un millier peut être considéré comme emplois de petits cadres, cadres moyens et cadres supérieurs, l'ajustement demeurerait à faire par l'enseignement, encore déficitaire en regard des estimations d'emplois. Mais les orientations par secteur demeurent parfois inadaptes, et les proportions de techniciens et de scientifiques restent faibles par rapport à celles des littéraires. Les difficultés soulevées par les incertitudes des prévisions en matière d'emploi rendent délicates les appréciations en matière de formation, d'autant plus que le débit des établissements ne traduit pas la réalité des ressources humaines disponibles : en particulier, à l'issue des études nécessaires à la formation des instituteurs D3, une analyse menée au début de cette année a montré que le tiers des diplômés de l'année précédente ne se retrouvaient pas parmi le personnel nouvellement employé dans l'enseignement primaire au début de l'année scolaire suivante. Cette "évasion" provient, dans la plupart des cas, du mariage pour les normaux sortants et pour les garçons de la recherche d'une situation moins pénible ou plus lucrative que l'enseignement. Cet exemple met en lumière l'un des aspects du marché de l'emploi : il se produit des transferts d'activité qui échappent à la prévision. Il est impossible de connaître, par le moyen d'une enquête statistique, le moment du futur mariage d'une normale, moment qu'elle ignore elle-même et il serait quelque peu incongru d'essayer de dénombrer, au moment de leur formation, les gens dont l'intention serait d'abandonner la profession pour laquelle on les forme.

Il n'en demeure pas moins que les quantités globales du personnel à former pour l'ensemble des secteurs économiques

restent possibles à estimer dans une économie statique; les prévisions seraient plus précises s'il existait une liaison entre l'éducation nationale et des représentants d'entreprises privées, groupés par exemple en chambres de commerce et d'industrie. Il existe en France, des personnages émanant de tels organismes qui siègent au sein, du conseil d'Administration de chaque lycée technique et de chaque école supérieure de commerce. Le "placement" des anciens élèves s'en trouve grandement facilité.

Les coûts de l'enseignement secondaire au Rwanda ont fait l'objet d'études, et, bien souvent, les conclusions de ces études ont été très pessimistes. Certes, beaucoup d'établissements connaissent des difficultés financières en dépit du fait que l'allocation versée par l'Etat ait été accrue de 10 % au cours de l'année scolaire passée. Elle suffit à peine, ajoutée au "minerval" des internes, à faire face aux frais de nourriture et d'entretien des élèves qui constituent les 2/3 des dépenses de fonctionnement des internats seuls, sans compter les dépenses engendrées par le service d'enseignement lui-même. A propos de celles-ci, les estimations les plus fantaisistes se sont fait jour et un rapport sur le sujet a même conclu que la totalité des ressources budgétaires du pays ne suffirait pas à assurer le fonctionnement de l'enseignement secondaire, si, d'aventure, cet enseignement devait être privé de toute aide internationale. Certes cette aide internationale, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, publique ou privée, est très substantielle; mais l'équivoque réside dans l'estimation de son volume financier. L'aide, sur ce point, ne paraît à la fois sous-estimée et surestimée : sous-estimée en ce sens qu'elle apporte des ressources au pays, ne serait-ce que par l'effet induit des consommations de ses agents, ce qui n'a jamais été comptabilisé nulle part, et surestimée en ce sens que, dans le rapport précité, le volume financier de l'aide était calculé en fonction des dépenses effectives des pays et organismes donateurs.

Cette approche est discutable, et il serait plus vrai d'estimer le volume financier de l'aide, par exemple en personnel enseignant, au coût de remplacement de ce personnel par du personnel national. Coût réel ou coût de substitution ont fait l'objet de débats au moment de l'élaboration d'un plan à laquelle j'ai eu le plaisir de participer dans un autre pays d'Afrique. Finalement, l'estimation au coût de substitution a paru plus logique, et, pour le Rwanda, ce mode d'estimation amènerait à conclure que la part de l'aide extérieure dans le

seul fonctionnement de l'enseignement secondaire s'élève à 50 %, la part de l'Etat Rwandais à 45 % et la participation des élèves sous forme de minerval à 5 %. Il y a là des proportions qui donnent à penser à propos de la question des voies et moyens du financement des dépenses d'enseignement.

Mesdames, Messdemoiselles, Messieurs, j'ai déjà trop longuement parlé de ces problèmes techniques à la fois arides et fastidieux. Je voudrais maintenant conclure, puisqu'aussi bien, c'est une coutume à laquelle on doit sacrifier, par quelques remarques à propos des possibilités de développement de l'enseignement dans ce pays.

Le caractère aigu des contraintes financières commande une surveillance attentive de la carte scolaire pour éviter toute dépense inutile, et afin que puisse se réaliser la réforme en préparation. Dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il faudra demeurer très attentif à la question des débouchés pour les élèves sortants et rechercher une meilleure ventilation des charges de fonctionnement. De toutes manières, le développement de l'éducation demeurera toujours étroitement lié au développement économique, c'est-à-dire à l'accroissement de la productivité du travail des hommes et à la réalisation d'investissements productifs nouveaux. Mais c'est un sujet qui, bien que passionnant, déborde très largement le cadre de l'activité d'un modeste technicien de l'éducation nationale. Je voudrais à la fin de ce mot de Jean Jaurès s'adressant à la jeunesse : "Le courage, c'est de chercher la vérité... et de la dire".

J.L. BAZER, Expert de l'UNESCO

NOUS AVONS LU DANS KINYAMATEKA (No du 29 octobre 70)

Le problème de la dot

Qu'en disent les autorités et les gouvernants?

Tout d'abord, je salue notre ami à tous, toi Kinyamateka et tous tes lecteurs; et surtout je te remercie de ton zèle à te faire notre porte-parole, à nous, la jeunesse.

Nous les jeunes, nous n'aurions vraiment aucun reproche à te faire ni à nous plaindre de toi, car tu fais tout ton possible pour répondre à notre attente.

Depuis tout un temps, j'entends parler des difficultés de mes amis les jeunes gens, qui sont d'ailleurs aussi celles des jeunes filles.

Ces difficultés, aucun de vous ne les ignore : il s'agit des problèmes que pose actuellement la dot. Comme les jocos les le disent : "Dans le temps, la dot était un signe de l'abnité et de l'esprit de fraternité. Ce sens s'est perdu, car actuellement, la dot est devenue un prix d'achat".

...

Partout on entend dire que les jeunes gens se plaignent. Mais ils n'ont pas d'interprète qui parlera pour eux aux parents et aux dirigeants de cette question qui cause tant de difficultés aux jeunes. Comment cela finira-t-il ? Combien de fois devrions-nous encore écrire à Kinyamateka ? Est-ce que Kinyamateka ne se lassera pas, nous abandonnant à nos difficultés si les articles que nous écrivons ne servent pas à résoudre nos problèmes ?

Au nom des jeunes, garçons et filles, nous affirmons que dans certaines régions, on demande une dot exagérée, effrayante pour les jeunes. C'est le cas de Byumba, Ruhengeri, Gisenyi et encore ailleurs.

Il est évident que l'argent donné par le jeune homme en bière ou en dot (15.000 frs) pourrait lui être précieux pour la construction d'une belle maison pour le nouveau ménage (je parle des jeunes qui n'ont pas de travail salarié, ou dont le salaire est minime.)

Le garçon devenu jeune adolescent et qui n'a pu continuer à étudier, fait tout ce qu'il peut pour trouver un peu d'argent. Il va vers ses 15 ans; avec cet argent il voudrait acheter quelque vêtement ou d'autres choses qui lui sont nécessaires; et même s'il le peut, il ira boire un coup de bière. Sans oublier, bien sûr, d'aider ses parents surtout s'ils sont pauvres, ou quelque voisin dans la gêne.

Trois ans passent. C'est maintenant un grand jeune homme. Arrive un policier qui lui réclame l'impôt : "Tu dois donner 400 frs pour la commune, sinon on te met dans le DDT" (cette petite pièce où l'on met tout ensemble le DDT et ceux qui sont coupables de quelque délit, comme d'être en retard pour payer l'impôt.)

Aussi fait-il tout pour ne pas aller en prison et pour donner l'impôt.

Quelles sont les préoccupations d'un jeune homme de cet âge ? Il se demande comment il vivra. C'est l'âge où il commence à s'intéresser aux jeunes filles. Vient vite le temps où il se fiance. Mais il se fait bien du souci en se demandant où il trouvera la dot et comment il pourra se bâtir une maison. Et il se rend compte qu'il lui faudra partir en Uganda ou ailleurs pour y trouver la dot.

Pour le grand nombre des jeunes gens, c'est une période particulièrement pénible : il leur faut cultiver pour les Ugandais, des années entières, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé l'argent des 60 cruches de bière et de la dot. Qui ne comprend que pour trouver 15.000 frs en cultivant, il faille pas mal de temps ?

Beaucoup seront absents plus d'un an. Et il arrive alors souvent que la jeune fille qu'ils ont dû quitter après l'avoir demandée en mariage risque de se décourager ou de s'en aller se chercher parmi d'autres jeunes gens un mari qui n'est pas celui qu'elle avait souhaité.

...

Vous, parents, comment pouvez-vous ainsi "nous lâcher" et vous plaindre à ce que vos enfants soient retenus longtemps à l'étranger à cause de cette dot qui en fait les esclaves des nations étrangères ? Il ne revenait pas à la dot de régler les hommes, mais bien plutôt aux hommes de la réglementation.

A cause de cette dot qu'ils n'arrivent pas à trouver, certains jeunes se rendent en ville pour y grossir le nombre des chômeurs, d'autres en arrivent à contracter un mariage dont ils ne rêvaient pas.

Si l'Etat accepte que la dot soit maintenant, il faudrait alors faire payer l'impôt à partir de l'âge de 20 ans, pour que l'argent que le jeune homme doit donner durant ces trois ans lui procure de quoi partir en Uganda.

Donner l'impôt, nous le faisons volontiers, car il sert à la construction de notre pays. Ce qui nous coûte, c'est de donner (en dot) ce qui nous est nécessaire pour bâtir le Rwanda.

Car il est absolument clair que le jeune homme qui n'a pas de travail salarié ne peut trouver de l'argent si ce n'est en partant à l'étranger. Créer des Coopératives n'est possible qu'à quelques-uns seulement, à cause de la difficulté à trouver le petit capital nécessaire au lancement de ces Coopératives.

Un peu partout, on le sait, nos récoltes sont insuffisantes, car la terre est épuisée. D'autre part, le café nous est acheté à un prix très bas. Quant aux ouvriers, le salaire de beaucoup est nettement insuffisant; nous parlons des "boys", de ceux qui travaillent dans les missions, et surtout dans les mines. Est-ce que je mens ? 23 frs par jour peuvent-ils nourrir leur homme ? Ne savez-vous pas qu'une simple bouteille de bière coûte 10 frs, même chez l'habitant ?

Il n'y a aucune possibilité de développement sans collaboration entre les parents, les gouvernants et la jeunesse, chacun se souciant de promouvoir le progrès de l'autre. C'est ainsi que notre pays pourra aller de l'avant.

Nous les jeunes, nous nous réjouissons qu'il y ait un bureau de la Jeunesse au Ministère de la Famille et du Développement communautaire.

Nous serions également très heureux que les parents, les dirigeants et la jeunesse tout entière puissent se concerter sur ce problème de la DOT, qui cause aux jeunes tant de difficultés.

Vivez en paix, vous tous; mais je n'oublierai pas d'attendre une réponse de la part des dirigeants, ou de la part d'autres jeunes.

Le vôtre, Jean KUNDABERA
Myakabanda.

Manifeste-Programme No 4 du M.D.R. Parmehutu

(Suite)

D. PROGRAMME D'AVENIR

Le M.D.R. Parmehutu décide de poursuivre principalement au cours de la prochaine législature les points contenus dans le programme suivant :

1. Pouvoir exécutif

- 1) Tout pouvoir de gouverner émane du peuple.
- 2) Quiconque en est investi doit prendre conscience du fait que l'autorité lui a été confiée par les masses populaires en vue de les guider, en respectant et en faisant respecter la loi, dans la promotion de leurs

intérêts, de leur progrès et de la participation à la construction de leur pays.

- 3) Le M.D.R. Parmehutu s'efforcera toujours de raffermir la démocratie dans l'élection des dirigeants et dans la nomination de fonctionnaires instruits, soucieux du développement national, entièrement dévoués à la promotion des masses populaires, adonnés à leur devoir, honnêtes et exemplaires.

- 4) Quiconque détient une part d'autorité ou exerce une quelconque fonction publique doit savoir et prendre conscience du fait qu'il est le serviteur du peuple dans le service qui lui est confié.

Pouvoir judiciaire

- 1) La personne humaine est inviolable. Tout homme doit jouir de la paix et de la tranquillité au milieu des siens et dans ses biens pour qu'il puisse travailler pour lui-même et collaborer avec les autres dans les activités nationales puisque chaque personne est inviolable, elle doit se garder de toute injustice envers autrui. Quiconque trouble la paix d'autrui doit être redressé.

- 2) Par conséquent, comme il a combattu l'injustice dès sa fondation, le M.D.R. Parmehutu ne cessera de rechercher tous les moyens d'asseoir une véritable justice au sein du pouvoir judiciaire, et de la soutenir à accomplir sa mission consciencieusement et avec persévérance. Il continuera à lutter énergiquement contre tout abus de pouvoir tendant à faire de cette fonction un vil instrument d'enrichissement personnel par la corruption et l'intrigue. Nul ne doit oublier les causes et les objectifs de la Révolution de 1959.

3. Pouvoir législatif

Pour que les citoyens vivent en harmonie, coopèrent pacifiquement à leur propre progrès et assurent le prestige de leur pays, ils doivent s'entendre et se donner des lois qui leur servent de guide. Ceux qui sont élus députés et conseillers communaux reçoivent du peuple le mandat de le doter d'une telle législation.

- 1) Le M.D.R. Parmehutu continuera donc à veiller à ce que les députés et conseillers communaux soient élus

parmi les citoyens connus pour leur respect exemplaire de la loi, leur préoccupation du progrès national, leur dévouement à la défense des intérêts du peuple, et leur souci de lui donner une législation favorable à l'épanouissement de la liberté individuelle, de manière que chacun puisse contribuer à promouvoir le progrès national.

- 2) Le M.D.R. Parmehutu demande à l'Assemblée Nationale et au Président de la République de continuer à adapter toutes les dispositions légales à l'évolution actuelle du pays. Ainsi la législation héritée du régime colonial devra être revue sans retard.

4. Sécurité publique

La paix est indispensable à tous les citoyens et à tout le pays pour qu'il se développe. C'est pourquoi il est nécessaire de combattre tout ce qui pourrait troubler cette paix, et de sauvegarder l'inviolabilité du territoire national.

- 1) Le M.D.R. Parmehutu continuera donc à veiller à ce que les Gardiens de la sécurité publique soient des citoyens Rwandais, épris d'un esprit patriotique, attachés aux institutions démocratiques de l'Etat, physiquement sains, très courageux, bien éduqués et pondérés, qualités nécessaires pour faire régner la paix parmi les citoyens, tout en se distinguant par la discipline, la vaillance et la capacité d'imposer le respect de leur pays. A cette fin, ils seront dotés de l'équipement nécessaire au bon accomplissement de cette mission.

- 2) Il demande, en outre, à la Garde Nationale, d'ajouter à cette tâche de veiller à la sécurité publique celle de redoubler ses efforts pour habituer la jeunesse au sens du véritable patriotisme, et de collaborer avec tous ceux qui sont préoccupés de la promotion de la jeunesse pour apprendre à celle-ci des métiers susceptibles d'accélérer son propre progrès et de la rendre plus utile à la Nation.

Le Gouvernement continuera à tout mettre en oeuvre pour chercher les moyens nécessaires à la réalisation de cette tâche.

5. Enseignement a) Enseignement primaire

- 1) Le parti continuera à veiller à la réalisation de son objectif initial de lutter contre toutes formes d'injustice dans l'enseignement. Il est conscient du fait que la réalisation de cet objectif se heurte encore contre de nombreux obstacles dus à certains éducateurs, mais il ne transigera jamais sur ce point.

- 2) Il veillera à ce que la loi scolaire soit observée par tous les moyens et à tous les degrés de l'enseignement, chaque enfant devra au moins terminer la scolarité primaire.

- 3) Pour éviter une dispersion désordonnée de l'implantation des écoles préjudiciable à l'ensemble de la jeunesse qui doit les fréquenter, le parti rappelle au Gouvernement qu'il doit dresser une carte scolaire indiquant les emplacements et les plans des écoles à construire ayant le cycle complet de l'enseignement primaire : de la 1ère à la 6ème année, pour que, chaque année, les communes et le parti puissent établir leurs prévisions de constructions scolaires en collaboration avec les parents dans la mesure des possibilités.

- 4) Pour que les nombreux enfants qui ne peuvent pas accéder à l'enseignement secondaire puissent terminer l'école primaire après avoir été habitués à tirer du sol et d'autres métiers leurs moyens de subsistance, de manière à leur éviter d'être voués au vagabondage, le M.D.R. Parmehutu demande que :
1° Tous les programmes de l'enseignement primaire soient révisés ;
2° Il soit créé des écoles post-primaires de mé-

tiers.
Les parents doivent comprendre qu'ils doivent apporter à l'Etat leur concours pour les frais d'entretien de ces écoles dont l'utilité saute aux yeux de quiconque a une vision intégrée du développement national.

b) Enseignement secondaire

Le M.D.R. Parmehutu poursuivra la réalisation de son objectif de doter chaque Préfecture d'une école secondaire du premier cycle de trois ans pour garçons et pour filles (Tronc commun). Il demande à nouveau au Gouvernement de multiplier les écoles secondaires surtout techniques et d'encourager toutes les initiatives privées visant à fonder des écoles de ce genre, même si elles sont payantes.

c) Enseignement supérieur

Le M.D.R. Parmehutu est conscient du petit nombre des enfants qui accèdent aux écoles supérieures et de l'importance des dépenses qu'ils coûtent à l'Etat. C'est là une chance exceptionnelle dont ces enfants ne doivent pas oublier de se montrer reconnaissants envers l'Etat et les citoyens qui supportent les frais de financement de leurs études.

6. Jeunesse non instruite ou n'ayant pas pu continuer les études

1) Bien que cela soit difficile, le M.D.R. Parmehutu et tous ses membres s'efforceront de collaborer avec le Gouvernement et tous ceux qui cherchent pour notre jeunesse les moyens de se préparer un heureux avenir, de construire notre pays et de coopérer avec le monde entier au maintien de la paix, afin que la jeunesse s'adonne à ce qui peut stimuler son élan vers le progrès et son attachement au travail.

2) C'est pourquoi le Congrès décide que :

Le parti doit appuyer le Gouvernement dans l'organisation des mouvements de jeunesse ayant pour but d'étudier et de trouver remède aux problèmes de celle-ci. Il collabore avec tous ceux qui ont pour idéal de s'occuper de la promotion de la jeunesse.

3) Il recommande au Gouvernement d'aider la jeunesse à fonder des coopératives artisanales. Toutes les assemblées du Parti, chargées d'étudier les problèmes de développement, devront comprendre des délégués de la jeunesse, à tous les échelons de la hiérarchie du parti.

7. Economie nationale

a) Finances publiques

4) Le M.D.R. Parmehutu veillera à ce que les jeunes sortis des études ou encore à l'école aident leurs camarades et tous les autres qui n'ont pas pu étudier ou continuer leurs études, à s'ouvrir au progrès.

5) Le Congrès rappelle aux autorités qu'elles doivent promouvoir davantage le sport et d'autres jeux parmi la jeunesse, en égard à la bonne éducation, au bon esprit et à la bonne entente qui en résultent.

6) Chaque Commune doit être dotée d'un terrain de jeux et organiser des compétitions sportives et culturelles entre sa jeunesse et celle des autres Communes.

1) Le M.D.R. Parmehutu rappelle que l'exécution du programme des travaux d'intérêt public implique que le personnel chargé de la gestion des crédits prévus à cet effet se garde absolument de toute tentative d'engager une dépense imprévue ou inutile à la Nation. De même ceux qui sont chargés de l'élaboration du budget destiné à l'exécution de ces travaux doivent s'abstenir d'accumuler sur un travail déterminé des crédits disproportionnés avec son importance.

2) Ils doivent, en outre, éviter de faire traîner la préparation des projets. Le parti enjoint au Gouvernement de renforcer davantage les mesures de contrôles et de répression sévère de toutes manœuvres de détournement des deniers publics dont les coupables doivent être contrainsts aux remboursements.

b) Commerce : Le M.D.R. Parmehutu demande aux autorités de veiller spécialement aux points suivants :

1) Chercher les moyens de faciliter les échanges interrégionaux des produits du travail des masses laborieuses, à des prix proportionnés à leur revenu moyen. Aider davantage les citoyens à fonder des coopératives chargées de cette mission et à se constituer une Caisse de soutien pour ces coopératives, avec la garantie et l'appui de l'Etat.

2) Encourager la création et la promotion des banques populaires, commerciales ou de développement, des-

tinées à financer des projets susceptibles de stimuler l'élan du développement du Pays.

- 3) Chercher les moyens d'aider les commerçants nationaux à mieux consolider leur profession et à se rendre réellement plus utiles à la population. Ces commerçants doivent s'unir davantage pour fonder des sociétés solides qui ne puissent être ébranlées par l'infidélité susceptible de provenir de l'esprit de lucre et de manoeuvres déloyales. Leur chercher tous les moyens de nature à les aider à connaître et à mieux pratiquer les règles d'un commerce honnête, exempt des fraudes et tricheries sur les prix. Veiller davantage à leur donner conseil, à les guider et à les soutenir pour que leur profession soit plus utile à la Nation. Aussi le M.D.R. Parmehutu demande-t-il aux banques et autres organismes de crédits de s'intéresser davantage aux commerçants nationaux, principalement à ceux qui sont associés, à ceux qui sont connus pour leur sagesse, leur connaissance du métier, leur loyale concurrence à mettre à la disposition des clients des marchandises bon marché, conformément aux prescriptions légales et aux vœux du M.D.R. Parmehutu.

Il souhaite que les commerçants Rwandais occupent une place plus importante dans le commerce d'importation, dans la création des sociétés commerciales et industrielles qui favorisent l'exportation de produits nationaux à des prix compétitifs ou leur substitution aux produits similaires étrangers importés à des prix élevés.

- 4) Aider les artisans à faire de leurs métiers des instruments plus efficaces de promotion du progrès de la population.
- 5) Multiplier et organiser davantage les bases d'une infrastructure solide indispensable à l'essor rapide de l'économie :
 - a) Les routes, principalement internationales et inter-prélectorales.
 - b) L'électrification de toutes les préfectures du Rwanda pour favoriser les multiplications des industries.

- c) Les postes et autres moyens de télécommunications telles que les lignes télégraphiques et téléphoniques installées jusque même dans les chefs-lieux et centres importants des Communes.

- d) Des véhicules (et autres moyens) de transport bon marché.

8. Agriculture, élevage et forêts et spécialement en Réforme agraire:

Le M.D.R. Parmehutu a condamné la féodalité et tous ses vestiges.

C'est pourquoi :

- 1) Il rappelle au Gouvernement de hâter l'élaboration d'une réforme agraire abolissant toute forme de féodalité terrienne. Une telle loi devra préciser la notion et l'usage de la propriété foncière privée.
- 2) Le M.D.R. Parmehutu est partisan et défenseur de la libre et pleine propriété foncière privée, détenue et exploitée dans les conditions et suivant les directives reconnues par la loi. Cependant, puisque le sol constitue la première source de subsistance et de richesse de l'ensemble des citoyens, actuels et futurs du pays; pour qu'il soit exploité d'une manière favorable au mieux-être de son propriétaire et de la collectivité; pour que le droit de propriété foncière n'entrave pas la réalisation des travaux d'intérêt public nécessaires au mieux-être de la collectivité; en raison de la paresse de son titulaire ou d'un usage non conforme aux nécessités du développement général, le M.D.R. Parmehutu reconnaît à l'Etat le pouvoir de diriger et de conseiller les cultivateurs dans l'exploitation rationnelle de leurs terres afin d'en tirer des produits susceptibles d'apporter plus de revenus à leurs familles et de contribuer au développement national.

9. Développement communautaire et familial

Le M.D.R. Parmehutu continuera à insister auprès des autorités publiques et à collaborer avec elles et toutes les personnes bénévoles pour qu'elles redoublent d'efforts en vue de :

- 1) Multiplier les foyers sociaux, les centres nutritionnels, les dispensaires, les maternités, les maisons de bienfaisance et les associations philanthropiques.
- 2) Apprendre aux masses populaires à se construire de meilleures habitations, à éviter les maladies, à soigner leur santé et à bien entretenir les sources d'eau.
- 3) Leur apprendre la pratique de l'épargne familiale.
- 4) Inculquer davantage à la population le sens de l'entraide dans l'exécution des travaux de développement et le goût de l'esprit coopératif.
- 5) Utiliser tous les moyens possibles pour stimuler l'éducation populaire, notamment par :
 - la presse écrite et parlée,
 - l'information sur la législation,
 - l'organisation des séances de cinéma, etc.

10. Création d'un syndicat national unique des travailleurs

Le M.D.R. Parmehutu a décidé pour bien des raisons, la création d'un Syndicat national unique des travailleurs.

- a) Ce syndicat sera doté de ses propres statuts, mais devra consulter les organes supérieurs du M.D.R. Parmehutu.
- b) Ce syndicat devra éviter et le Parti le préservera des intrigues politiques, susceptibles d'y naître et de le détourner du but de sa création, consistant à défendre les intérêts des travailleurs, lorsqu'ils sont réellement lésés dans leurs droits légitimes.
- c) Ce syndicat devra éviter de servir d'instrument à ceux qui veulent provoquer l'agitation et freiner le progrès national.
- d) Il devra rechercher constamment ce qui pourrait favoriser le progrès de la Nation et des travailleurs par des moyens pacifiques.

Le M.D.R. Parmehutu demande au Gouvernement d'appuyer ce syndicat dans la réalisation de sa mission, dans la lutte contre l'ignorance et la promotion de l'économie nationale.

Voulez-vous un **TOURNE-DISQUES**

Mera vous propose ses 12 modèles de 1.695F. à 8.600F. (HiFi et Stéréo)

Voulez-vous un **AMPLIFICATEUR**

- sur piles, sur batterie, sur 220 V
- 1, 5, 10, 40 Watts - HiFi ou Stéréo

Mera vous les procure à des prix très faibles

Cherchez-vous les meilleurs **HAUT-PARLEURS**

Mera vous en offre une gamme complète

Désirez-vous **SONORISER** une salle, une église, amplifier en plein air:

Mera vous présentera la solution.

Déjà, 50 installations Mera en fonctionnement.



Manufacture Electronique et Mécanique du Rwanda

B P 375 KIGALI - Tél 5513

Paraît tous les deux mois. Il publie des articles intéressant la vie chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, en particulier au Rwanda.

Abonnement: Rwanda

Un an: 200 frs par mandat-poste à Dialogue,
BP 572, Kigali, ou par
un Economat Général.

Etranger

Un an: 200 frs belges,
au CCP 313, 66, Abbé
J. Massion, Bruxelles.